

Le bimestriel interne des organisations de jeunesse
du Conseil de la Jeunesse Catholique

Belgique-België
P 407015
1040 Bruxelles 4
I/4167

CORRESPONDANCE

NUMÉRO

98

Les 20 ans



CRÉDIT PHOTO : GRATTE

de GRATTE !

CALENDRIER DU CJC	4
<hr/>	
CJC EN MOUVEMENT	5
<hr/>	
○ Assemblée du CJC	6
○ Les enjeux liés à l'emploi dans le secteur socioculturel	8
○ Outil Responsabilité des animateurs	9
○ Toussaint 2006 : de quoi s'agit-il, au juste ?	9
○ Infos à relayer	10
○ Revue de presse	11
- Les jeunes causent commune	11
- Les jeunes, tous des « CRACS » !	12
POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE	15
<hr/>	
○ CJEF : A.G. et action	16
- Elections communales	16
- Mémoire tri communautaire	16
- Action du 27 septembre	16
- Réforme du CJEF	17
- Mise au vert du Bureau	17
○ La CCOJ	18
- Un avis circonstancié sur les politiques programmatiques	18
- Courrier à la ministre	18
- Evaluation du secteur	18
○ Renouvellement du Conseil supérieur des Volontaires	19
○ Nouveau contrat de gestion de la RTBF	19
○ Revue de presse	20
- Actions du CJEF	20
- Evaluation du décret OJ : le point de vue des confédérations	21
- Réforme du décret emploi dans le socio-culturel : en attendant le conclave ?	22
- Pacte associatif : le PS propose un engagement unilatéral préalable	23
- Ecole et police : un délicat ménage	24
- Le nouveau contrat de gestion de la RTBF : les familles entendues mais vigilantes	26
- Enfin un cadre légal pour les volontaires	27

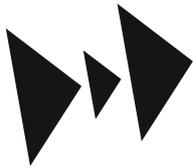
DU COTE DES ORGANISATIONS**31**

Appel aux OJ !	32
○ Volontariat E&A : les prochaines formations	32
○ Invitation au nouveau spectacle de Pie Tshibanda	32
○ Une maison de repos branchée initie ses résidents à l'informatique	32
○ Patro : La formation en équipes	32
○ J/CSC : Découvrez le nouveau look du site job étudiant	33
○ GE-CBTJ : Le Blog des Classes Décou-Vertes	33
○ JOCF : La vie en Rose'tta	33
○ J&S Un congrès en mouvement	33
○ Gratte fête ses 20 ans	34
○ J/CSC : Travailleurs chinois et européens : même combat	34
○ Revue de presse :	35
- Actions des J/CSC (Jeunes mais pas fou/ Les Jeunes contre l'extrême-droite)	35
- Congrès de J&S : L'esprit de mouvement	36
- 100 ^e Anniversaire du scoutisme	37
- Volontariat E&A : Donner un peu de son temps	38
- Plaine J&S	40 - 41
- GRATTE : valides et handicapés	42

REVUE DE PRESSE**43**

○ Congé-éducation : le fédéral augmente ses budgets mais diminue le nombre d'heures maximum	44
○ Un congrès à la fois catho et ouvert	46

CJC EN MOUVEMENT



- Assemblée du CJC
- Les enjeux liés à l'emploi dans le secteur socioculturel
- Outil Responsabilité des animateurs
- Toussaint 2006 : de quoi s'agit-il, au juste ?
- Infos à relayer
- Revue de presse
 - Les jeunes causent commune
 - Les jeunes, tous des « CRACS » !

6
8
9
9
10
11
11
12

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

Il s'agissait ici de tirer les leçons d'une première programmation des activités en CJC sur une période de trois années en vue de la préparation du prochain plan triennal 2007-2009.

PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- Claire Delobel, J/CSC
(+proc Marc De Meyer, J/ CSC) ;
- Noémie Jadin, FNPF
(+ proc. G. Godart FNPF ; + proc. J. Lambert, FNP) ;
- Josué Dusoulier, FNP ;
- Martine De Booseré, E&A
(+ proc Eric Olbregts, J&S+ proc. I. Croonen, E&A pour la matinée) ;
- Gwennaëlle Hoste CBTJ
(+ proc. A. Empain, GE-CBTJ) ;
- James Pirnay, Jec
(+ proc Luc Van Craesbeek) ;
- E. De Benedictis, SIAJ
(+ proc. M. Schaut, SIAJ) ;
- Mathieu Diku, JOC
(+proc Patricia Monville, JOCF+ proc. H. Gigounon, JOCF) ;
- Pierre Renaud, Gratte ;
- Anne-Claire Orban, ACMJ ;
- Brice Many, CJC ; Pascal Roger, CJC (+proc. L.Guermontprez, J&S) ;

INVITÉ PERMANENT :

Baudouin Charpentier,
Vicaire épiscopal ;

INVITÉS :

Benoît César,
Emilie Many (matin),
Mathieu Brogniet (après-midi),
CJC

EXCUSÉS :

Celles et ceux qui ont donné
leur procuration.

ASSEMBLÉE DU CJC DU 28 SEPTEMBRE 2006

Pour la première assemblée de l'année socioculturelle nouvelle, les délégué/es des organisations membres du CJC se sont retrouvés le jeudi 28 septembre au Carrefour 19.

Deux points à l'ordre du jour ont notamment retenu l'attention des délégué/es :

EVALUATION DU PLAN TRIENNAL 2004-2006

Des réflexions apportées dans le tour de table, relevons l'évaluation **positive** du travail de **communication** des dernières années. Ce travail a facilité et augmenté les contacts entre les organisations. La conception et le contenu des outils d'information et de communication (site Internet, Newsletter, Correspondance) sont appréciés.

Par ailleurs, la coordination reste un porte-parole important et apprécié pour la défense des organisations au **niveau politique**.

Comme **difficultés** pour la réalisation du plan triennal, les éléments suivants ont été pointés lors du tour de table : le **rythme de rotation des cadres** en organisation de jeunesse et les difficultés de transmission des enjeux et des projets en CJC au sein des organisations. Une autre difficulté résulte de la **charge de travail supplémentaire** que demande la mise en œuvre des projets collectifs (en CJC) qui s'ajoutent au programme d'année de chaque OJ. D'où l'importance de coller au maximum à la réalité et aux préoccupations des OJ afin de définir le thème d'un projet porteur pour l'ensemble des organisations.

Pour le prochain plan triennal, l'Assemblée mandate le Conseil d'Administration de proposer à l'Assemblée du mois de novembre un projet à thème unique décliné sur trois ans.

LES JEUNES CAUSENT COMMUNE - SUIVI DU PROJET

Les outils sont terminés et désormais disponibles au CJC et sur le site de la campagne.

Le **cahier de revendications** a été envoyé aux mandataires politiques locaux fin juin 2006 et encarté dans le Correspondance 96. La **brochure pédagogique** a été encarté dans le Correspondance 97. Ainsi, les permanents des OJ ont pu s'approprier ces outils et les relayer plus efficacement auprès des jeunes. Le site Internet lié à la campagne a été mis en ligne fin août 2006.

Si dans certaines OJ (comme les guides par exemple) une large diffusion de la brochure et du cahier de revendications a pu être assuré, ce n'est pas le cas, hélas, pour toutes les OJ.

Projets locaux : Les démarches initiées par les Conseils des organisations de jeunesse de Mouscron et de la Louvière ont été relayées sur le site de la campagne. D'autres contacts ont été pris soit pour soutenir des projets émergents (comme à la Louvière par exemple) soit pour promouvoir des projets mis en place par des sections locales. On pense notamment ici aux sections locales de la JOC très actives et certains patros locaux. D'autres OJ ont également contribué au développement de la campagne en fournissant des outils placés sur le site Internet, tel que les jeux de rôle de la JOC et du SIAJ par exemple.

Promotion de la campagne : La campagne a fait l'objet d'une présentation lors des formations d'animateurs GCB et patro d'août 2006. Elle a également été présentée au cours de l'émission « oreille branchée » de Radio catholique francophone (RCF).

Des articles sont également présents sur la plupart des sites web des OJ membres et d'associations partenaires telles que l'ACIH-AAM (Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées) ou le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes)

Suivi du projet : Outre l'envoi de la brochure aux membres des OJ, le travail du CJC se centre maintenant sur le soutien et la promotion d'initiatives et de projets locaux.

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CJC

Suite à l'appel aux candidatures, nous avons reçu la candidature de Noémie Jadin, proposée par la FNPF. La candidate se présente en manifestant sa sensibilité à l'importance du CJC dans son rôle de coordination et de relais des préoccupations des OJ. En cas d'élection, elle souhaite mettre l'accent sur la participation de toutes les OJ au sein du CJC et sur la stratégie politique à mener par le CJC en représentation de toutes ses OJ membres.

Dans la suite, l'assemblée a pris connaissance de plusieurs points d'informations concernant le cadastre de l'emploi, le secteur jeunesse et le congé éducation.

LE CADASTRE EMPLOI

Le financement de l'emploi dans le secteur socioculturel s'inscrit dans le cadre des accords du non marchand conclus en 2000 entre le gouvernement de la Communauté française et les représentants des employeurs et des travailleurs du secteur.

Ces accords ont été renégociés en 2006 pour une nouvelle période de 4 ans.

Les décisions des accords du non marchand acquièrent force de loi par le décret relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel. Adopté le 17 décembre 2003, ce décret va être réformé. L'enjeu des négociations à venir porte sur la ventilation du refinancement de l'emploi dans le secteur socioculturel en fonction d'objectifs multiples.

Le **cadastre de l'emploi** (base de données concernant le nombre de travailleurs, leur statut et leur salaire, fournies par les employeurs du secteur à l'administration) permet de piloter la répartition des subsides. En 2005, les informations fournies par les OJ n'ont pas été toutes prises en compte par l'administration. Les employeurs du secteur revendiquent dès lors un droit de vérification et de validation du cadastre après son traitement par l'administration.

En tant que employeurs, le CJC et ses OJ sont représentés par la FESJOJ (Fédération des Employeurs du Secteur des Organisations de Jeunesse) qui, elle, est affiliée à la CESSOC (Confédération des employeurs des secteurs sportif et socioculturel). C'est cette dernière qui, avec les syndicats, se trouve autour de la table de négociation avec les représentants du gouvernement.

ACTUALITÉ POLITIQUE DU SECTEUR JEUNESSE

Evaluation du décret OJ : elle se terminera le 08-11-2006 lors de la 6e et dernière séance de travail des panels. Ceux-ci valideront leur travail et transmettront leurs conclusions à la CCOJ et à la Ministre. Celle-ci proposera alors la formation d'un groupe de négociation du nouveau décret OJ. Certains panéliens du CJC pourraient être sollicités dans ce cadre.

L'échéance officielle du nouveau décret est fixée en mars-avril 2007.

CJEF : La Ministre veut réformer le CJEF avec notamment un élargissement du Conseil aux Actions en Milieu Ouvert (AMO), Centres de Jeunes (CJ) et au Bureau International

◀◀▶▶ Voir également le compte-rendu de la journée d'information sur les enjeux liés à l'emploi dans notre secteur, dans ce Correspondance.

◀◀▶▶ Voir Correspondance 96 p.26 et Correspondance 97 p.24

◀◀▶▶ Voir l'article AlterEduc du 27/10/06 dans la revue de presse ci-après.

◀◀▶▶ Un travail d'information sur le suivi du processus sera effectué via le Correspondance.



Seuls les syndicats ont marqué leur opposition.

Voir Correspondance 97, p. 57

Le 20 octobre, le CJC organisait une journée d'information et de formation destinée aux responsables et gestionnaires des ressources humaines des OJ. La matinée était dédiée aux matières « emploi » ainsi qu'à leur mise en perspective. L'après-midi était consacrée plus spécifiquement aux relations entre le CJC et ses OJ bénéficiaires des emplois PRC (programmes de résorption du chômage) et à la mise en œuvre de ces relations.

Les OJ furent nombreuses à répondre à l'appel.

de la Jeunesse (BJJ). Un groupe de pilotage a été mis en place. Les représentants du CJC dans ce groupe sont Claire DELOBEL, Brice MANY et Mathieu DIKU.

La Plate-forme intersectorielle : Cette plate-forme, qui réunit OJ, AMO et CJ, a pour but de donner, via les médias, une image positive des jeunes dans la société. La plate-forme cherche encore son rythme de croisière..

Les politiques programmatiques : La ministre a diffusé une circulaire qui a pour objectif de fusionner toutes les circulaires concernant les subsides extraordinaires. Le CJC est présent dans un groupe de travail de la CCOJ. Celui-ci a remis un avis en vue de modifier le projet de circulaire de la ministre.

LE CONGÉ ÉDUCATION PAYÉ

Le congé éducation, c'est à dire le nombre d'heures de formation pendant le temps du travail auquel ont droit les travailleurs, a été diminué de 20 %. Cette décision du gouvernement fédéral pendant l'été est presque passée inaperçue.

Le CJC a soulevé la question au sein du CJEF.

La prochaine Assemblée du CJC se réunira le 30 novembre.

M.P.

LES ENJEUX LIÉS A L'EMPLOI DANS LE SECTEUR SOCIOCULTUREL

LES ACCORDS DU NON MARCHAND :

- **Un historique de la Commission Paritaire 329 a ouvert la journée de formation.**

Suite à diverses évolutions : professionnalisation du secteur, persistance des programmes de mises à l'emploi, reconnaissance du caractère structurel des emplois du secteur non marchand, volonté des syndicats d'investir un secteur jusque là récalcitrant à se situer dans la logique « employeur employé », « privatisation » de services publics par le transfert vers le non marchand d'emplois auparavant publics, ...

Les années '90 verront la création d'une commission paritaire du secteur socioculturel : la CP 329 . Une décennie sera nécessaire pour que les employeurs se fédèrent, pour que le secteur trouve un accord sur une classification et des barèmes.

- **En 2000, les accords du non marchand voient le refinancement de l'emploi par la Communauté française. Ces accords visent une augmentation de l'attrait du secteur par une revalorisation barémique qui permettrait aussi d'augmenter la mobilité des travailleurs à l'intérieur du secteur.**

Le *Décret Emploi* prévoit une fourchette d'encadrement de la Cté française. Celle-ci n'a pas à financer tous les emplois du secteur. L'emploi dans les OJ est financé, en ce qui concerne le premier permanent, par le décret OJ. Le Décret Emploi finance préférentiellement les permanents reconnus via les décrets sectoriels mais aussi les autres travailleurs via le « reliquat » qui vient en complément des décrets régionaux finançant les emplois des programmes de résorption du chômage (APE Aide à la Promotion de l'Emploi, TCT Troisième Circuit du Travail, ACS Agent Contractuel Subventionné) et du financement d'emplois par le fonds Maribel Social.

- **Ce reliquat est redistribué sur base d'un cadastre de la Cté française.**

Ce faisant, dans la situation actuelle, la Communauté Française se donne les moyens de subventionner les secteurs qu'elle choisit. Il faudra donc être attentif aux négociations de la plate-forme gouvernementale sur les accords du non marchand. La marge de



manœuvre du CJC est déterminée par le fait que le CJC est représenté à la fédération des Employeurs des OJ (FESOJ), elle-même représentée au sein de la CESSOC (confédération des employeurs des secteurs sportif et socioculturel) et c'est elle qui négocie les accords du non marchand. Il est important d'être attentif à ces négociations car d'elles dépendent la manière dont les subsides sont répartis.

LE PROJET EMPLOI DU CJC ET DE SES ORGANISATIONS :

- **Un rapide historique du projet emploi du CJC permet de rappeler qu'il s'est agi en 1982 d'introduire avec et au nom des OJ membres un projet global « emploi ».**

Le pari était de jouer la carte de la solidarité entre les OJ, les « grandes » permettant aux « petites » de bénéficier aussi de subventions et de réaliser une économie d'échelle en regroupant la gestion des dossiers des travailleurs et le suivi des dossiers de subvention.

En outre, cela permettait de dégager le temps des animateurs et permanents pour leur fonction première.

Toutefois, le choix d'entrer dans la logique des politiques de l'emploi et de résorption du chômage a entraîné pour le CJC et ses OJ une série de contraintes inhérentes à ce type de subvention (qualifications, durée de chômage ou assimilé) qui la détourne parfois de ses missions premières.

- **La relation entre le CJC et les OJ bénéficiant des emplois CJC a été abordée dans tous ses aspects, tant juridiques, administratifs, financiers, etc.... afin d'effectuer une mise à jour des connaissances des différents responsables des OJ et de répondre à toutes les questions qu'ils se posent au quotidien dans le suivi des dossiers des travailleurs engagés via ces projets.**

B.G.

BROCHURE RESPONSABILITÉS D'ANIMATEURS

Après de multiples rebondissements législatifs, l'outil Responsabilités d'animateur est enfin sorti. Il reprend tous les aspects de responsabilités (morale, civile, contractuelle, pénale) pour les bénévoles de nos organisations et pour nos OJ.

Destinée à toutes les OJ, cette brochure est gratuite en version papier. Elle peut être téléchargée sur le site du CJC www.cjc.be

TOUSSAINT 2006 : DE QUOI S'AGIT-IL, AU JUSTE ?

UNE DIMENSION EUROPÉENNE

Après Vienne, Paris et Lisbonne, Bruxelles était la quatrième ville d'Europe à vivre un temps fort à la Toussaint. Pour les responsables ecclésiastiques des capitales européennes, des défis de premier ordre surgissent dans ces grandes villes : multiculturalisme, relations entre les générations, recherche de sens, lien social, ... autant d'enjeux qui leur paraissent proches des questions posées par les différentes traditions religieuses et, singulièrement, par le message de l'évangile. En outre, l'Eglise prend acte de sa situation

En traversant les rues de Bruxelles ou en passant devant les églises, beaucoup ont pu voir des affiches blanches et violettes au logo représentant une croix stylisée avec un slogan : « Venez et voyez »... « Kom en zie ». Que se passait-il donc en cette semaine de Toussaint qui ait mérité un tel déploiement de publicité ? Serait-ce une 'reconquista' orchestrée par l'Eglise catholique, une opération-séduction menée par une institution en perte de vitesse, un événement grand public à destination des médias.

nouvelle : elle est une institution parmi d'autres, une option religieuse parmi d'autres. Ces éléments exigent de l'Eglise une attitude plus modeste, une parole plus humble, un nouveau statut que le cardinal Danneels n'hésite pas à considérer comme un atout.

S'OUVRIRE A LA SOCIÉTÉ

Les organisateurs se gardent bien d'évoquer une certaine nostalgie par rapport à une Eglise d'hier omniprésente dans la vie publique. En ce sens, le thème peut rassurer. « Venir et voir » laisse la liberté de choisir, d'adhérer ou de s'engager. L'objectif est de se tourner vers la société dans le respect de sa diversité plutôt que viser un quelconque prosélytisme. Au programme : des intervenants clairement situés dans le monde catholique mais engagés sur les lignes de fracture de la société : souci des exclus, dialogue international, rapports Nord-Sud,...Et pour les enfants et les jeunes, des animations spécifiques. Concerts et expositions clôtureront ce menu sur une note culturelle.

UN PETIT PEU D'AIR FRAIS

Cette apparente « grand-messe » catholique a sans nul doute permis des rencontres privilégiées, une ouverture vers la société en général et peut-être une remise en question de certains aspects institutionnels.

Mais nous sommes en droit de nous demander s'il y a aura des lendemains qui chantent ?

Quelles seront les retombées pour ceux qui s'engagent de manière volontaire au quotidien ?

Quelle prise au sérieux par l'Eglise des interpellations du monde ?

Quelles seront les conséquences par rapport à un certain nombre de fonctionnements aux apparences bien archaïques ?

Bruxelles-Toussaint 2006, un courant d'air qui, espérons-le, apportera un peu de fraîcheur !

P.R.

Régulièrement des organisations nous demandent de relayer leurs actions, offres de services, de formation ou leurs publications.

INFOS A RELAYER

DÉMOCRATIE ET COURAGE

L'actualité vous interpelle ? Les discours de rejet vous dérangent ? Vous voulez participer à la construction d'une société ouverte et tolérante ?

Alors, cette formation s'adresse à vous qui êtes impliqué ou souhaitez vous impliquer dans le travail d'animation avec des jeunes.

Mis en place l'année passée en Belgique (le projet existe déjà en France et en Allemagne), ce projet amène des jeunes à apprendre des techniques d'animation sur les thèmes du racisme, des discriminations et de l'exclusion.

Concrètement, trois modules de formation à l'animation citoyenne se tiendront en 2006-2007.

*Plus d'informations et inscription :
Nathalie Preudhomme, CNAPD
Tél. 02/640.52.62.
Courriel : cnapd.nathalie@skynet.be*

Les jeunes causent commune

Ce dimanche 8 octobre, auront lieu en Belgique les élections communales. A cette occasion, le Conseil de la jeunesse catholique (CJC), coordination d'organisations de jeunesse, a lancé une campagne intitulée "Les jeunes causent commune". Objectif: mettre en relation les jeunes et les différents acteurs communaux.

Si la plupart des jeunes ne s'intéressent pas à la vie politique de leur commune, c'est plus souvent par ignorance que par réelle indifférence. Peu savent, en effet, que les organisations de jeunesse sont des acteurs publics essentiels et peuvent, dans certains cas, se faire les porte-parole de leurs préoccupations. Bien conscient de ce problème, le CJC a donc décidé de réaliser deux outils destinés à faciliter les contacts entre jeunes et responsables politiques, avant, pendant et après les élections. Le premier, intitulé "Cahier de revendications", a pour ambition d'alimenter la réflexion des différents partenaires. Celle des élus

communaux, tout d'abord, qui veulent prendre position sur les problématiques liées aux jeunes et à leur intégration, à savoir le bénévolat, l'éducation, la qualité de vie, l'environnement et les expressions culturelles. Celle des jeunes, enfin, qui souhaiteraient interpellier les autorités locales et leur faire des propositions concrètes dans ces différents domaines.

Mais il ne suffit pas de savoir ce que l'on veut, encore faut-il connaître le fonctionnement de la commune où l'on habite et être capable d'identifier les différents acteurs locaux. Ainsi, le CJC a-t-il conçu une petite brochure, intitulée "La Commune. Comment ça

marche? Des outils pour rencontrer les acteurs locaux" et dont le contenu peut être consulté sur le site www.jeunessecommunales.be. Véritable mine d'informations, celui-ci fournit un tas d'indications précieuses sur ce que sont et font ces différents partenaires (conseil politique, écoles, paroisse, centre culturel, médias locaux, CPAS, associations locales, etc.), mais aussi sur ce que chacun d'entre eux peut offrir.

— P. A.

CJC, 43, rue de la Charité, 1210 Brussels, Tél. 02/230.32.83 - Courriel: cjc@qc.be - Site: www.qc.be

Elu⁽¹⁾ secrétaire Général (fonction de direction), Brice Many a dû présenter un programme qui a été débattu par l'Assemblée des Organisations de Jeunesse membres. Son rôle : le pilotage et la coordination du CJC⁽²⁾ et de l'ensemble de ses actions.

Direct Jeunes : Quel est votre rôle au sein du CJC ?

Brice Many : Concrètement, de défendre les idées et projets des O.J.⁽³⁾ auprès du monde politique et institutionnel. Mais aussi, d'informer, d'expliquer, de développer la compréhension et l'esprit critique des jeunes membres de toutes nos associations à travers nos revues, notre site Internet ou notre newsletter. Et d'organiser des réunions fréquentes pour réfléchir ensemble sur ce qui se passe dans la société et agir en fonction de cela, collectivement.

D.J. : Pourquoi le CJC considère-t-il les jeunes comme des CRACS⁽⁴⁾ ?

B.M. : Nous avons confiance en les jeunes. Tous les jours, ils s'engagent dans des organisations pour les autres et pour des causes qu'ils trouvent justes ; ils exploitent le potentiel qu'ils ont. Les jeunes sont des CRACS :

- des CITOYENS : ils participent à vie en société, aux décisions et à leur mise en œuvre. Ils s'investissent comme animateurs, volontaires, délégués de classe, ou en prenant d'autres engagements.
- RESPONSABLES : les jeunes sont aptes à prendre des responsabilités pour eux-mêmes et pour d'autres ce qui va développer chez eux des qua-



Illustration du CJC

lités et des compétences qui leur serviront toute la vie et dont les autres vont profiter.

- ACTIFS : ils bougent, agissent pour des projets auxquels ils croient. Par l'action se développe le plaisir d'être ensemble et l'envie de réaliser d'autres choses, d'agir sur le monde.
- CRITIQUES : notre volonté ? Que les jeunes s'aident, apprennent à ouvrir les yeux sur le monde et son fonctionnement pour agir et faire bouger les choses. D'où l'importance de développer un esprit critique et cela doit se faire avec les autres.
- SOLIDAIRES : nous proposons des projets où les jeunes bougent et prennent des responsabilités pour d'autres jeunes. On a besoin des autres pour bouger, se bouger, agir. Et donc, pour agir ensemble, il faut aussi être disponible pour l'autre, être solidaire dans les moments faciles et difficiles. La solidarité est fondamentale.

D.J. : Que propose le CJC pour former les jeunes à cette citoyenneté ? Des exemples ?

B.M. : Parmi ces nombreuses propositions (projets de ses organisations membres), quelques exemples :

- devenir membre d'un mouvement de jeunesse;
- devenir critique littéraire avec "Indications" ;
- bloquer sur les blogs avec d'autres jeunes (www.blogomag.net).

Il y a aussi des exemples autour de situations liées à l'emploi des jeunes, de projets qui travaillent l'identité, l'aide à d'autres personnes dans des hôpitaux, la prise de responsabilité comme délégué de classe, des temps de loisirs avec des personnes handicapées. Il y a autant d'exemples qu'il y a d'organisations au CJC et même plus.

Dans des domaines différents (l'école, l'emploi, les cliniques, la lecture, la photographie, l'animation, la santé, etc.), les jeunes s'engagent les uns par rapport aux autres, de façon volontaire. Ils prennent des responsabilités et confrontent leurs idées. Ils sont dans l'action et dans une dynamique de solidarité autour des projets.

D.J. : En quoi considérez-vous la participation démocratique des jeunes plus importante ?

B.M. : La participation démocratique est hyper importante : elle est vécue directement dans les O.J., proposée aux jeunes à toutes les étapes de tous les projets. Nous défendons l'idée d'une politique de jeunesse par et pour les jeunes. Les Organisations de

Jeunesse doivent pouvoir donner leur avis sur tout ce qui va concerner les jeunes et ces avis doivent être écoutés, pris en compte.

A un niveau plus global, il s'agit bien de développer une société démocratique, une société où tout le monde a sa place y compris les jeunes dans la construction de celle-ci.

D.J. : Comment relayez-vous les préoccupations de vos membres auprès du monde politique ?

B.M. : Nous sommes présents dans tous les lieux dits consultatifs pour rassembler les organisations comme le CJC et parler avec le monde politique. Nous y débattons avec les autres représentants et, avec nos points d'accord et de désaccord, nous essayons de transmettre au monde politique des propositions unanimes.

Nous avons aussi des contacts directs avec le monde politique : parlementaires, attachés parlementaires, Ministres et leur Cabinet, partis. Par courrier, par mail, par des rencontres, des coups de téléphone.

Tous les moyens de communication sont utilisés mais surtout, ce qui compte, c'est que le monde politique nous connaisse, sache ce que nous faisons et représentons. Cela demande beaucoup de continuité dans notre travail.

D.J. : En vue des prochaines élections, quelles campagnes ou revendications précisez-vous particulièrement ?

B.M. : Nous avons réalisé et lancé un grand projet : une campagne « Les jeunes causent commune ». Nous avons rédigé un cahier de revendications pour mettre les jeunes et les O.J. au centre des élections communales.



Brice Many

Nous voulons :

- une vraie politique de jeunesse dans chaque commune, un échevin de la jeunesse et des dynamiques qui permettent aux jeunes de participer à la politique de jeunesse de la commune, de donner leur avis et de participer à la mise en œuvre des décisions.
- des relations durables entre les O.J. et les communes, qu'elles puissent compter les

unes sur les autres. Avoir des Organisations de Jeunesse sur un territoire apporte du « capital social », elles ont besoin d'être soutenues par des moyens financiers, du matériel, des aides aux transports, aux travaux, de l'espace dans les publications pour présenter leurs activités, etc.

En septembre, la campagne battra son plein. Des jeunes vont s'investir et demander des choses aux candidats, à partir de leur réalité et du cahier de revendications. Un site internet mis en ligne fin août relatera tout cela (www.jeunesetcommune.be).

D.J. : A votre avis, quels éléments exploiter davantage pour permettre à chacun de vivre pleinement sa citoyenneté ?

B.M. : Il faut avoir confiance, oser prendre des risques, être capable de calculer les risques qu'on prend et puis foncer, s'engager tout près de soi dans des projets qu'on aime et avec d'autres.

Brice Many

Mis en forme par Ingrid Kaus

- (1) Montre l'importance de la dimension de choix démocratique au sein du CJC
- (2) Conseil de la Jeunesse Catholique
- (3) Organisations de Jeunesse
- (4) Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires



Le CJC, engagé pour et par les jeunes

Coordinateur de quinze Organisations de Jeunesse, il relaie les préoccupations de ses membres au niveau de la société en général et envers le monde politique. De plus, il les représente au sein de lieux institutionnels ou plus informels.

Un de ses secteurs d'activités, le service. Le CJC propose :

- un versant pédagogique : production d'outils utiles aux activités mêmes des O.J., formations pour les cadres, édition de dossiers thématiques et analyses critiques de l'actualité,...
- la gestion d'asbl : services administratifs, financiers et logistiques aux O.J.

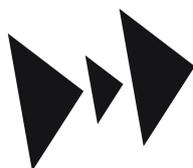
Parmi les sept valeurs prônées par le CJC, on retrouve notamment :

- l'encouragement à l'engagement volontaire et bénévole,
- le déclenchement et le développement de la responsabilité,
- l'élaboration d'une politique par et pour les jeunes.

Avec plus de 40 ans d'expérience, le CJC se présente comme un espace de rencontre, de dialogue et de solidarité pour les représentants des O.J.

Plus d'infos ? Surfez sur www.cjc.be.

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE



- CJEF : A.G. et action
 - Elections communales
 - Mémorandum tri communautaire
 - Action du 27 septembre
 - Réforme du CJEF
 - Mise au vert du Bureau
- La CCOJ
 - Un avis circonstancié sur les politiques programmatiques
 - Courrier à la ministre
 - Evaluation du secteur
- Renouvellement du Conseil supérieur des Volontaires
- Nouveau contrat de gestion de la RTBF
- Revue de presse
 - Actions du CJEF
 - Evaluation du décret OJ : le point de vue des confédérations
 - Réforme du décret emploi dans le socio-culturel : en attendant le conclave ?
 - Pacte associatif : le PS propose un engagement unilatéral préalable
 - Ecole et police : un délicat ménage
 - Le nouveau contrat de gestion de la RTBF : les familles entendues mais vigilantes
 - Enfin un cadre légal pour les volontaires

16
16
16
16
17
17
18
18
18
18
19
19
20
20
21
21
22
23
24
26
27

Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française a pour mission de promouvoir toutes les activités susceptibles d'assurer la participation des jeunes aux décisions et mesures qui les concernent. Conseil consultatif en matière de politique de jeunesse, il donne, soit d'initiative, soit à la demande d'un ou de plusieurs ministres, des avis sur tous les problèmes concernant la jeunesse.

Le CJEF assure également le lien entre les organisations de jeunesse reconnues en Communauté française (80 OJ).

Action relayée dans LLB du 28 septembre, voir revue de presse ci-après.

Outre la restriction des sorties de mineurs placés en IPPJ -Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse- décidée par la ministre C. Fonk suite à la médiatisation de la sortie accordée au meurtrier présumé de Joe Van Holsbeek, une circulaire du ministre de l'Intérieur est passée presque inaperçue cet été. Cette circulaire instaure des points de contact entre police et écoles secondaires, avec l'objectif d'une collaboration étroite et permanente entre les forces de l'ordre et les établissements scolaires. Beaucoup d'acteurs du monde de l'Education, de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse s'interrogent sur ce nouveau raidissement sécuritaire, sur les visées toujours plus claires de nos forces de police sur l'enceinte scolaire et sur la confusion des compétences et des missions de chacun. Voir l'analyse d'Alter Educ du 27 octobre dans la revue de presse de cette rubrique.

CJEF : AG ET ACTION !

Le CJEF avait programmé une assemblée générale ce 26 septembre. La raison principale de cette assemblée était la candidature d'un membre d'une Organisation de Jeunesse de la COJR au Bureau du CJEF. Surprise, le secrétariat du CJEF a appris dans la matinée que ce dernier retirait sa candidature. Pas d'élection donc. Et une AG plutôt légère pour cette rentrée.

Retenons tout de même que le Conseil de la Jeunesse d'expression française s'est choisi un représentant aux réunions de l'Institut Belge de la Sécurité Routière (IBSR). Celui-ci avait demandé au CJEF qu'un de ses membres participe à ses réunions de travail. C'est Geoffroy Carly des Céméa - Centres D'Entraînement aux Méthodes d'Education Active - qui a été mandaté.

ELECTIONS COMMUNALES

Le Bureau a informé l'assemblée des différentes conférences de presse menées dans les provinces francophones et a effectué un bilan. Nous noterons, à regret, que la province du Brabant Wallon a marqué son désintérêt pour l'organisation de cette conférence de presse au cours de laquelle le CJEF présentait son mémorandum de revendications pour les jeunes dans le cadre des élections communales. Il est regrettable que les hommes politiques au pouvoir en province du Brabant Wallon aient renoncé à l'organisation de cette conférence de presse. Toutes les autres provinces ont accueilli les représentants du CJEF et leurs revendications avec intérêt. Certains partis ont parfois envoyé des représentants importants même si la participation s'est avérée inégale d'une province à l'autre.

MÉMORANDUM TRI-COMMUNAUTAIRE POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

En juin 2007, si le Gouvernement fédéral ne renonce pas à sa charge prématurément, nous irons à nouveau voter pour élire nos représentants au niveau fédéral. Les questions qui concernent les jeunes sont également gérées à ce niveau du pouvoir : pensons particulièrement à l'emploi et au logement, auxquels les OJ consacrent une attention particulière (JOC et Jeunes/CSC en tête). Les Conseils de la jeunesse de la Communauté Française, Flamande et Germanophone ont décidé de rédiger ensemble un mémorandum à destination de tous les partis politiques du pays.

ACTION DU 27 SEPTEMBRE

Le 27 septembre, à l'occasion de la séance officielle qui commémore la fête de la Communauté Française, le CJEF a mené une action symbolique pour faire passer le message ci-dessus. Une trentaine de jeunes issus des OJ ont participé à la séance académique vêtu d'un tee-shirt flanqué de deux lettres, une sur le ventre, une sur le dos. Alignées, les lettres formaient les phrases « Atteints d'hystérie sécuritaire, les jeunes vont vous soigner. »

C'était l'occasion de marquer par un message simple, notre refus devant les politiques actuellement mises en œuvre par les Gouvernements des différents niveaux de pouvoir et qui concernent les jeunes. En effet, les différentes propositions du politique sont actuellement des propositions qui visent à renforcer la répression des actes délictueux commis par des jeunes, qui visent à empêcher que des actes de ce type soient commis.

La répression est de mise. La volonté du CJEF est de dire, de redire, très fort que les jeunes méritent une autre politique que celle-là. Dans les Organisations de Jeunesse, nous réalisons tous les jours des projets qui apportent énormément de choses à d'autres jeunes et à nous-mêmes. Cela mérite davantage de reconnaissance et de soutien. De

plus, ce qu'il faut changer, c'est la perception des politiques qui présentent les jeunes soit comme des menaces, soit comme des êtres à protéger. Dans les deux cas, cette manière de présenter les choses ne soutient pas la prise de responsabilité des jeunes et vise à les canaliser soit pour les protéger, soit parce qu'ils sont dangereux. C'est aussi dans cet esprit que le CJEF rencontre le secteur de l'Aide à la jeunesse et celui des Centres de jeunes afin de proposer une autre approche des politiques de jeunesse.

RÉFORME DU CJEF : PILOTAGE A REGROUPER

La Ministre de la Jeunesse a le projet de réformer le CJEF. Elle met sur pied un groupe de pilotage de cette réforme associant les Organisations de Jeunesse, les Centres de Jeunes et les AMO (Aide en Milieu Ouvert, services à destination des jeunes qui ressortent du secteur de l'Aide à la jeunesse).

Une première réunion s'était tenue en juin pour présenter les objectifs de la Ministre et la méthode de travail.

Une seconde réunion a eu lieu juste après les élections communales. A cette occasion, une première note de travail était présentée par l'attaché de cabinet de la Ministre qui traite ce dossier, Monsieur Dany Josse. La note a fait l'objet de quelques commentaires des participants qui ont également exprimé leur opinion sur la réforme.

Au niveau du CJC, nous avons réaffirmé très clairement notre volonté de voir les jeunes avoir et exercer un droit plein et entier à la citoyenneté. Ce droit s'inscrit pour nous, dans la prise en compte des questions de société qui entourent l'accès à l'autonomie des jeunes. Pour être des citoyens accomplis, nous devons pouvoir être autonomes. Cela signifie entre autres, que les questions d'emploi, d'accès aux études, de participation aux Organisations de Jeunesse où s'apprend la citoyenneté et la démocratie, d'accès au logement sont essentielles. Le Conseil de la Jeunesse d'expression française doit rester un Conseil d'avis qui exprime des avis politiques. Il ne peut être réduit à un espace de simple expression, sans dimension politique.

MISE AU VERT DU BUREAU

Du Bouillon pour des projets clairs... Pendant deux jours, le Bureau du CJEF s'est retiré à Bouillon dans la vallée de la Semois. Cette mise au Vert a permis l'évaluation à mi-mandat des actions du CJEF sous la présidence de Carlos Crespo. Le bilan est à moitié satisfaisant. Le Bureau a salué la capacité retrouvée du CJEF à exprimer des avis percutants et à les voir relayés dans les médias. A contrario, l'Assemblée Générale du CJEF doit être réinvestie, remobilisée car actuellement, les réunions de l'AG sont trop molles, ne suscitent pas assez la participation des membres (les OJ) et de leurs représentants. Le Bureau constate pourtant un fort potentiel d'expertise dans les OJ et souhaite pouvoir davantage s'appuyer sur cette expertise, cette connaissance des réalités jeunes pour faire avancer son action.

Des axes de travail ont été tracés qui seront présentés en Assemblée au cours de ce mois de novembre.

B.M.

Les AMO n'ont participé à aucune de ces réunions. Cela pose la question de savoir si ce secteur souhaite être impliqué à quelque niveau que ce soit dans la réforme du Conseil de la jeunesse d'expression française.





La CCOJ a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

La CCOJ est dorénavant l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle est également l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

Le manque de tentes, au centre de prêt de matériel de Naninne, pour les camps des organisations de jeunesse est un problème récurrent. Cet été, le ministre de la Défense, André Flahaut, est venu à leur rescousse en mettant quelques 635 tentes de l'armée à leur disposition (voir le Correspondance 96, p.17).

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

UN AVIS CIRCONSTANCIÉ SUR LES POLITIQUES PROGRAMMATIQUES

La dernière réunion de la CCOJ remonte au 6 octobre dernier. Lors de cette réunion, le groupe de travail composé de membres du secteur OJ (CCOJ) et CJ (CCMCJ) a remis une proposition d'avis sur le projet de circulaire de la Ministre relative aux politiques programmatiques (ou pour le dire plus platement, aux projets pouvant être soutenus par des subsides ponctuels de la Communauté Française). Cet avis est le fruit d'un travail en profondeur et qui a cherché à prendre en compte les intérêts de chacun. Teinté d'une importante dimension de consensus, nous espérons qu'il sera pleinement pris en compte par la Ministre. En effet, dans la première mouture de la circulaire, les animateurs bénévoles se trouvaient exclus de la possibilité d'accéder à ces subsides pour les projets du groupe qu'ils animent. Cela nous semblait inacceptable et c'est l'un des objectifs que nous avons poursuivi : rendre l'accès à ces subventions possible pour les groupes de jeunes (mouvements de jeunesse comme le Patro ou les Guides mais aussi, les mouvements spécialisés comme les Jeunes CSC et la JOC ou encore les services de jeunesse comme Gratte ou Jeunesse et Santé). Nous serons attentifs aux modifications que la Ministre apportera à son projet de circulaire. Nous avons également souhaité un réel contrôle démocratique sur les procédures d'attribution, les priorités données pour les projets choisis et les budgets disponibles, contrôle démocratique par les jeunes issus des OJ.

COURRIER A LA MINISTRE

Ce dossier a fait l'objet d'une question parlementaire posée par un député de la Communauté française à la Ministre de la Jeunesse et d'un courrier de la CCOJ à la Ministre. De ces différents échanges, il ressort que la Communauté Française doit impérativement investir des moyens dans le centre de prêt pour que celui-ci retrouve un nombre de tentes suffisant pour permettre aux camps des mouvements de jeunesse d'avoir lieu. Quand on creuse un peu ces questions, on se rend compte que le centre de prêts permet d'utiliser pendant parfois 40 ans des tentes utilisées à différents moments tout au long de l'année. Cela constitue un soutien important et très économe pour les pouvoirs publics et la Communauté française en particulier.

EVALUATION DU SECTEUR

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le travail d'évaluation du secteur des Organisations de Jeunesse n'est pas encore achevé. Ce n'est plus qu'une question de jours et ceux qui reçoivent la Newsletter du CJC en savent donc déjà plus au moment où ils tiennent en main ce numéro de Correspondance.

Le travail d'évaluation mené par cinq groupes d'une quinzaine de personnes issues de toutes les OJ sur une base thématique, se sera achevé par une journée de mise en commun et de remise de conclusions. Ce travail aura par moment échappé à ceux des OJ du CJC qui y ont participé de près. Mais il aura également permis au secteur de mieux se connaître et se reconnaître. Une évaluation plus fine devra être menée avec les membres des panels. Celle-ci sera relayée dans un prochain numéro.

Dans les semaines qui viennent, la Ministre de la Jeunesse devrait ouvrir la négociation du décret « organisation de jeunesse » dit décret de 80.

B.M.



RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES

Au niveau de la représentation francophone, la Plate-Forme Francophone du Volontariat a décidé de prendre les devants et de rassembler autour de ses membres, un groupe de travail chargé de composer une représentation. Celle-ci sera alors proposée au Ministre pour nomination. Ce procédé utilisé il y a quatre ans avait permis de proposer une représentation équilibrée par rapport aux différents secteurs dans lesquels sont investis les volontaires mais aussi de proposer une représentation composée d'hommes et de femmes représentatifs de tous les âges de la population et des volontaires en particulier. Ce groupe de travail a tenu une première réunion prometteuse, la suite est à venir.

B.M.

NOUVEAU CONTRAT DE GESTION DE LA RTBF

Pour la rentrée en grandes pompes du Parlement de la Communauté française, le 21 septembre, le futur contrat de gestion de la RTBF a fait l'objet de plusieurs questions de la part des 4 partis démocratiques. L'adoption du nouveau contrat de gestion est prévue le 15 octobre.

Pour rappel, ce dossier a été abordé à maintes reprises lors des séances plénières du Parlement mais les différents partis n'ont jamais pu s'accorder sur des recommandations unanimes à donner à la ministre et à la RTBF.

Globalement, les différents partis s'accordent sur le fait que la ministre manie parfaitement la langue de bois et qu'elle n'exprime pas sa vision et celle du gouvernement du futur contrat de gestion. Pour la plupart, ils souhaitent d'ouvrir un débat au sein du Parlement sur ce dossier. Et de manière générale, les questions des partis se distinguent de la manière suivante. Le PS s'interroge sur l'évolution des négociations, le CDH se préoccupe du plan de fréquences radio, ECOLO met l'accent sur l'ambiguïté « service public / recherche audimat » de la RTBF, et le MR pose la question de la place des co-productions dans la grille des programmes.

M.B.

Le Conseil Supérieur des Volontaires est un organe d'avis institué par le Ministre fédéral des Affaires Sociales. Ce Conseil composé de 10 représentants francophones et 10 représentants néerlandophones remet des avis sur des thématiques liées au Volontariat. A ce titre, il a joué un rôle important autour des travaux qui ont abouti à la loi relative au Droit des Volontaires. Ce Conseil est nommé pour quatre ans et la période est échue. Un nouveau Conseil doit donc être constitué. Son travail ne sera pas moins important que le précédent, de nombreux arrêtés d'application doivent encore être pris pour que la loi entre pleinement en vigueur.

voir également à ce sujet l'article du *Ligueur* dans la revue de presse en fin de rubrique.

“ *Atteints d'hystérie sécuritaire ? Les jeunes vont vous soigner.* ”

LE CJEF

Profitant de la cérémonie officielle marquant la Fête de la Communauté française, une trentaine de jeunes du Conseil de la Jeunesse d'Expression française, édus de t-shirts frappés chacun d'une lettre, ont marqué leur désaccord avec la politique de la Jeunesse menée dans le pays depuis le meurtre de Joe Van Holbeek.

Quand les jeunes se mêlent de la politique communale

BRUXELLES Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française (CJEF) a réalisé un mémorandum de souhaits et de recommandations de la jeunesse en vue des élections communales du 8 octobre prochain. L'objectif est l'expression d'une parole jeune et une meilleure prise en compte des revendications de la jeunesse francophone au niveau local. Rassemblant les diverses organisations des jeunes belges francophones, le CJEF est l'instance consultative officielle

des jeunes de la Communauté française. Dans ce mémorandum, le CJEF requiert un accès plus aisé aux infrastructures communales, plus d'espace pour organiser des activités de jeunesse et l'amélioration de la qualité de vie des jeunes comme axe prioritaire de la politique communale. Ils réclament également des procédures administratives simplifiées pour les associations de jeunes.

www.cjef.be

Le non-marchand manifeste

ENTRE 300 ET 400 TRAVAILLEURS du secteur non-marchand de la capitale se sont installés ce jeudi en fin de matinée devant le cabinet du ministre Benoît Crevin (CDH), qui préside le gouvernement francophone bruxellois en charge de la Commission communautaire française. Ils exigent à nouveau depuis quelque temps des avancées par rapport à leur cahier de revendications, qui portent notamment sur des avancées barémiques et sur la fin de carrière. Selon les syndicats, il est demeuré sans réponse positive depuis 2004.

En tant que principale autorité subsidiaire du secteur à Bruxelles, la Cocof est confrontée à d'importantes difficultés financières, notamment parce qu'elle est dépendante d'autres institutions pour ses recettes et qu'elle ne peut lever d'impôts. Pour le cahier de revendications 2006-2010, le ministre Crevin a affirmé que la Cocof était disposée à avancer sur deux points: la question des fins de carrière et le passage du statut d'ouvrier à celui d'employé. Sur les autres points, il importerait de rouvrir une discussion sur les montants

Le processus de préparation du nouveau décret pour les organisations de jeunesse (OJ) est entamé depuis le mois de février. Conformément à la feuille de route de la ministre de la Jeunesse Fadla Laanan¹, il fait la part belle à l'évaluation des pratiques découlant du texte de 1980. Nous sommes aujourd'hui au cœur de la phase d'évaluation à laquelle participent la plupart des confédérations d'organisation de jeunesse². Bref aperçu de leurs impressions.

Les cinq panels traitent respectivement des finalités et des objectifs des OJ, de la participation, de la reconnaissance, du subventionnement, et de l'évaluation et du contrôle. Pour Catherine Lemaitre, coordinatrice du Réseau des non-confédérés (RNC)³ et qui participe à deux panels, l'accent n'est résolument pas à la pré-négociation mais à l'évaluation. Cela tient sans doute à la méthode de travail retenue, celle de l'analyse en groupe qui se fonde sur l'apport de récits de vie. Une méthode assez consommatrice de temps et d'énergie mais qui a le mérite de mettre en avant les convergences et les divergences de points de vue des participants et de les acter. Catherine Lemaitre remarque qu'une notion demeure en filigrane, celle de citoyen responsable actif. « Elle n'est pas remise en cause, dit-elle, c'est une base importante. »

Le Réseau socialiste des organisations de jeunesse (RESOJ)⁴ souligne également la créativité de la méthode qui permet de mettre en avant des besoins concrets, qui permet aussi aux toutes petites organisations de se faire entendre. « Les clivages philosophiques qui ont souvent bloqué le secteur semblent s'être déplaçés entre les différents types d'OJ », dit Cédric Hellemans, son coordinateur externe. Il insiste sur la prise en considération de ces différents réalités de terrain dans le nouveau décret.

Tempus fugit

Si il est encore trop tôt pour se faire une idée transversale des débats – les panels avancent à des rythmes différents – l'agenda presse néanmoins les acteurs. « Le temps a toujours été un élément non négociable », souligne Brice Mary, secrétaire général du Conseil de la jeunesse catholique (CJC)⁵, qui reste mitigé. À partir de sa position d'observateur, il fait partie du comité de pilotage mais ne participe pas aux panels, il déplore le planning serré, six mois pour faire le tour du sujet. « Dans certains panels, dit-il, l'alimentation fait défaut, les données manquent, le démarrage est difficile, il faut trouver une dyna-

mique de travail. » La principale raison est selon lui la précipitation. « On se donne au maximum mais cela ne suffit pas pour une bonne coordination », constate-t-il. À mi-parcours plane un sentiment d'urgence. « Les documents de synthèse ne font pas l'unanimité », poursuit-il. Il pointe toutefois un atout. « À l'issue de ce travail, on devrait a priori mieux connaître tout le secteur par son action, dit-il, on se rencontre, on discute, c'est intéressant pour le secteur de demain. »

La Confédération des organisations de jeunesse (COJ)⁶, via la voix de sa secrétaire générale Yamina Ghoul, relève également les bénéfices secondaires. « On se rend compte que l'on vit les mêmes difficultés, dit-elle, que l'on se pose les mêmes questions, que l'on développe les mêmes pistes et que l'on n'avait jamais mis cela en commun auparavant. » Elle participe avec enthousiasme au panel qui traite des subventions. « C'est un sujet que je connais bien, dit-elle, je sais pourquoi je suis là, j'y suis pour défendre les subventions de tout le monde, je vois cela comme un travail collectif. » En plus du travail en panels, c'est aussi pour beaucoup l'occasion d'un travail interne avec leurs membres.

De quel ce processus de concertation accouchera-t-il? Les sceptiques se posent la question jugent qu'il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Les plus optimistes gagnent quant à eux que si chaque acteur part avec la volonté de faire aboutir le projet, la ministre aura suffisamment de matière pour rédiger un nouveau décret à l'image de ce que le secteur a exprimé. En tout cas, comme le résume Yamina Ghoul « je ne pourrais pas dire demain que je n'ai pas eu mon mot à dire. »

La clôture des débats est prévue pour le début du mois de novembre, suivra alors la phase suivante des travaux, celle, plus délicate, des négociations.

1. Cabinet, place Surin de Croix, 15-17 à 1000 Bruxelles – tél.: 02 213 17 00

2. Le département recherche de l'Agence Alter est un des appuiers chargés d'assurer le processus d'évaluation (ndr).

3. Réseau des non-confédérés, rue des Doreux, 115a à 1000 Bruxelles – tél.: 02 513 54 94 – courriel: info@rnc.be – site: www.rnc.be

4. Réseau socialiste des organisations de jeunesse, bld de l'Empire, 15/3 à 1000 Bruxelles – tél.: 02 521 99 67 – courriel: info@reso.be – site: www.resoj.be

5. Conseil de la jeunesse catholique, rue de la Charité, 43 à 1200 Bruxelles – tél.: 02 230 32 81 – courriel: cjc@cc.be – site: www.cjc.be

6. Confédération des organisations de jeunesse, rue Tavériën, 8 à 1200 Bruxelles – tél.: 02 218 21 00 – courriel: info@coj.be – site: www.coj.be

Lors de la signature, ce 28 juin, de l'accord non-marchand 2006-2009, la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, Fadila Laanan (PS), s'était engagée à entamer immédiatement des négociations tripartites avec syndicats et fédérations patronales sur la réforme du décret relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel (17 décembre 2003). Or, il semble que celles-ci soient désormais à l'arrêt: une réunion de travail programmée pour le 6 novembre a été repoussée au 17. Les partenaires sociaux espèrent que le contenu des négociations ne sera pas affecté par le conclave budgétaire à venir, et pour lequel les ministres Aerna et Daerden ont annoncé devoir trouver 60 millions d'euros. Du côté du cabinet Laanan, on se veut rassurant, et on invoque de simples difficultés techniques sans rapport avec le conclave à venir.

Le « décret emploi » a constitué jusqu'à présent l'outil d'application de l'accord non-marchand pour le secteur socioculturel (éducation permanente, centre culturel, organisation de jeunesse, centre de jeunes, Médiation sportive, lecture publique, télévision locale, atelier de production et d'accueil). Lors de la conclusion du dernier accord 2006-2009, c'est bien ce secteur qui s'est taillé la part du lion puisque sur les 30 250 000 euros supplémentaires dégagés pour les quatre années à venir, deux tiers (20 250 000 euros) vont au socioculturel. L'enjeu de la négociation à venir sur le « décret emploi » est de venir ce financement en fonction d'objectifs multiples: préciser les modalités de prise en compte des postes de travail; harmoniser le dispositif entre les secteurs; intégrer dans un seul cadre législatif, le subventionnement de l'emploi dans les différents secteurs (à titre d'exemple, la Médiathèque fait l'objet d'un traitement différencié qui complique les calculs); améliorer le processus de liquidation et de justification des subventions.

En ce qui concerne les « modalités de prise en compte des postes de travail », ce sont deux principes majeurs qui devraient présider à la future révision du décret: d'une part, établir des « fourchettes cadre » prévoyant un nombre minimum et maximum d'équivalents temps plein pour chaque secteur concerné dans chaque catégorie d'association; d'autre part, l'octroi d'une « subvention emploi globalisée » calculée en additionnant trois catégories de postes de travail (les postes constituant le cadre minimum prioritaire; les postes constituant la catégorie complémen-

taire pour atteindre le cadre maximum; les postes « hors fourchette cadre »). Dans le calcul du montant de cette « subvention emploi globalisée », chacune de ces trois catégories se verrait accorder un traitement différencié en matière de prise en compte de l'ancienneté et du différentiel basémique (par rapport à la référence de l'échelon 4.1).

Les revendications

Au premier rang des revendications patronales, figure la prise en compte, dans le calcul de la subvention, de l'ancienneté « à une hauteur significative ». Et ce, pour tous les types de poste. Le coût patronal d'un même poste, selon que le travailleur soit en début ou en fin de carrière, peut, en effet, passer du simple au double! À titre d'exemple, dix points APE servent à couvrir presque intégralement le coût d'un poste 4.1 en début de carrière, mais à peine 50 % de celui-ci en fin de carrière. Du côté de la Centrale nationale des employés (CNEF), Yves Hellendorf insiste pour que la prise en compte de l'ancienneté concerne surtout le personnel de base – soit la première des trois catégories, soit encore, principalement des « permanents Communauté française ». Il y voit une nécessité interne – « il faut que les associations cessent de dépendre des "boudin-comptes" pour parvenir à payer les employés constituant le cadre minimum reconnu: il faut se rapprocher du principe d'une subvention traitement » -. Yves Hellendorf y voit aussi une nécessité externe: « pour le secteur de l'accueil de la petite enfance, la composante socialiste du gouvernement s'est opposée à une prise en compte de l'ancienneté pour les femmes de ménage ou les cuisiniers: il s'agirait de garder une cohérence entre les secteurs. »

Reste que la cohérence doit ici composer avec la défense des sphères d'influence: il se dit en coulisses, que l'accouchement de l'accord non-marchand n'a pas été simplifié par la répartition du financement selon une clé de 2/3 pour les secteurs relevant des compétences des ministres socialistes Fadila Laanan et Claude Eerdekens (socioculturel) et 1/3 pour ceux relevant de celles de la ministre CDH Catherine Fonck (socio-sanitaire).

1. CNEF, rue du Poey, 69-75 à 2050 Bruxelles –
tél.: 02 58 92 44 – site: <http://www.cnef-gic.be>

Après un après-midi de prises de position, le 10 juillet, autour du concept de pacte associatif, les associations participantes attendaient la prochaine étape. Celle-ci, leur avait-on dit, devait consister dans des « tables rondes » autour desquelles seraient abordées des questions sensibles telles que la représentation du monde associatif, la complémentarité dans les missions de service à la collectivité, le caractère unilatéral ou non du pacte, voire la pertinence du terme « pacte » lui-même. Ces tables rondes sont bel et bien maintenues mais entre-temps, c'est une nouvelle étape qui a été annoncée. Le groupe socialiste du parlement de la Communauté française diffusait en effet ce vendredi 1^{er} septembre un communiqué de presse appelant à « définir rapidement une Charte d'engagements pris, via les parlementaires, par les partis démocratiques à l'égard du monde associatif. »

Un engagement unilatéral du politique

Dans la foulée, c'est Elio Di Rupo qui abordait la thématique du Pacte associatif lors du congrès de rentrée du parti socialiste, précisant que « les pouvoirs publics n'ont ni le monopole des initiatives pertinentes pour

Trois axes retenus :

- Le discours d'Elio Di Rupo défend un travail avec les associations articulé selon trois axes :
- reconnaître le rôle fondamental de la vie associative, comme force d'action et d'interpellation, plurielle, diverse et émancipatrice ;
 - préciser les droits et devoirs réciproques des pouvoirs publics et des associations en matière de gouvernance – avec, du côté public, une transparence et une objectivité qui « devront garantir une plus grande efficacité des services collectifs prestés par les associations » ;
 - lutter contre la marchandisation croissante des services par une alliance entre les pouvoirs publics et le monde associatif prestataire de services à la collectivité.

démocratique : « À un niveau de pouvoir ou un autre, le PS, le CDH et Écolo participaient aux démarches menées par les exécutifs. Ce n'était pas le cas du MR. Or, si nous voulons un engagement du monde politique vis-à-vis de l'associatif, il est normal que chacune des composantes démocratiques du parlement ait voix au chapitre. »

Malgré, parallèlement à l'élaboration de cette Charte, le processus prévu n'est donc pas remis en question. Le cabinet Arena confirme que les tables rondes auront bien lieu, sur des sujets qui doivent encore être approuvés par le Groupe de pilotage du Pacte. Il confirme également qu'un texte – qu'on appellera « pacte » par défaut mais dont la nature et l'appellation pourraient changer en fonction des résultats des tables rondes – devrait être approuvé par les exécutifs d'ici la fin de l'année, et soumis aux différents parlements.

Inclure le local

Du point de vue du contenu, les socialistes évoquent la nécessité de « décliner également

améliorer la vie de chacun, ni le monopole des bonnes idées, ni la capacité de résoudre seuls tout les problèmes des gens ». Dans ce même discours, le président du PS revenait à son compte les trois axes proposés par le groupe socialiste pour structurer la « Charte d'engagements » (voir Encadré). On notera au passage le changement de vocabulaire : le terme de « pacte » suscitait une certaine opposition de par son caractère bilatéral, il a donc été remplacé, dans un premier temps, par celui de « Charte » qui renvoie plutôt à un engagement unilatéral du monde politique. Il s'agit en quelque sorte de donner des gages, avant d'aller plus avant dans les négociations.

Selon Léon Walry, chef du groupe PS à la chambre de la Communauté française, cette « Charte » devrait faire l'objet d'une négociation entre les quatre chefs de groupe des partis démocratiques représentés à la Communauté française, sur la base d'un texte approuvé par les trois exécutifs concernés (Communauté française, Région wallonne, Coox). Parmi les motivations invoquées par Léon Walry pour cette première discussion au parlement, figure l'idée de rendre les résultats du processus aussi durables que possible en y associant les représentants de l'opposition

le pacte au niveau local » en lien avec des « contrats d'avenir locaux » que les « nouveaux collèges devront passer avec les forces vives ». La prise en compte de l'échelon local avait figuré en bonne place dans les réponses des associations consultées, et singulièrement le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) qui, par la voix de son président, Thierry Jacques, avait proposé lors de son dernier congrès, la signature d'un contrat aux nouveaux mandataires locaux. Or, précisément, le fait que beaucoup des députés de la Communauté française soient également bourgmestres ou échevins de leurs communes et donc, à même d'y rélayer les principes du Pacte, est invoqué par Léon Walry pour expliquer sa démarche.

1. Le texte du discours est accessible sur le site du PS : <http://www.ps.be/Chapet/ElioDiRupo/pacte> • Di Rupo : http://www.ps.be/index.cfm?Content_ID=49992544_0_1025

L'annonce n'a pas fait grand bruit. Publiée le 24 juillet dernier, la circulaire PLP 41 du ministre de l'Intérieur Patrick Dewael est rentrée en vigueur dans une cinquantaine de zones de police de Belgique. Une circulaire qui enjoint aux polices locales d'établir des points de contact avec les écoles secondaires de leur zone, ceci afin de mieux lutter contre les faits de violence concernant les élèves et l'absentéisme scolaire. La méthode? Attribuer à chaque école une personne de référence, « un painin » agent de police, que l'établissement pourra appeler en cas de problème grave.

Plus de présence policière pour l'école. Le dispositif n'est pas obligatoire pour les écoles qui peuvent refuser ces points de contact; il n'est pas non plus nouveau pour certaines écoles qui collaborent déjà avec la police et l'accueillent notamment pour diverses interventions de prévention. Mais voilà: l'actualité du printemps 2006 a accéléré la rédaction de la circulaire, le meurtre de Joe Van Hoisbeek, ayant directement conduit le ministre à renforcer ces collaborations existantes via des « partenariats engagés ».

Et c'est bien ce que dénonce aujourd'hui la Fedto (Fédération bruxelloise francophone des institutions pour toxomanes) qui regroupe 18 institutions bruxelloises actives dans la prévention, dont Info-drogues. L'organisme vient en effet de lancer une pétition qui, à terme, devrait arriver sur le bureau de la ministre de l'Enseignement de la Communauté française... Le problème pour la Fedto et Info-drogues? Le fait que la police fasse son entrée « officielle » au sein de l'école et « que les problèmes se règlent désormais par elle quand il faudrait d'abord régler les vraies problématiques, éducatives et sociales », explique Antoine Boucher, d'Info-drogues.

Silences et retour en arrière

Autre motif d'inquiétude pour les associations à l'origine de la pétition: « le silence étonnant de madame Arena sur la circulaire », poursuit l'homme, le cabinet n'ayant pas plus souhaité répondre à nos questions sur ce sujet, « tout comme l'absence de concertation préalable entre les différents acteurs, écoles, police et services sociaux ». D'autant plus quand « c'est l'émotion médiatique du mois d'avril qui précipite les choses », poursuivent-ils. « Comment réagissent donc les écoles quand elles seront contactées par la Police pour créer des points de contact?

Elles n'osent pas dire non », poursuit Antoine Boucher qui craint « une compétition entre deux autorités compétentes nuisible à l'élève ».

C'est que la circulaire voit large en effet. Non seulement compétente pour des faits de drogue, de racket ou de violences physiques, la police le sera aussi désormais pour le décrochage scolaire. C'est l'extension des prérogatives policières qui inquiète les associations, « nouvel avatar du tout sécuritaire », rajoutent-elles. Cela fait d'ailleurs des années qu'elles luttent « contre la présence policière à l'école, loin d'être une solution ».

Une circulaire récente sur la prévention des assauts en milieu scolaire leur avait d'ailleurs fait gagner des points, « madame Arena affirmant à cette époque que la police à l'école n'était pas la meilleure des solutions... Aujourd'hui, on revient complètement en arrière et nous aimerions qu'elle se positionne clairement », poursuit Antoine Boucher.

Des éducateurs de rue plus que des policiers

Mais sur le terrain, à la police de Mouscron, par exemple, où un point de contact est désormais établi avec les écoles, on refuse ces critiques, faciles et stéréotypées selon la commissaire-chef Christine Noterdeam. « Car les établissements ont la latitude de refuser notre proposition et le point de contact n'a rien d'intrusif; il ne s'agit pas d'un bureau de police dans l'école », précise celle qui fait, depuis la rentrée, office de personne de référence dans la commune. Un constat toutefois: « les établissements sont nombreux à nous avoir formulé cette demande, bien avant la circulaire, et passaient déjà par nos services de médiation ». Pour la commissaire, la circulaire ne fait donc qu'officialiser les choses et rappelle qu'en aucun cas « la police ne se substitue aux pédagogues: elle prendra juste en charge ce que les services sociaux et les équipes pédagogiques ne peuvent plus assumer... À savoir: l'augmentation des faits de violence, justement, dit encore C. Noterdeam. Pour elle, les choses sont d'ailleurs assez simples: « certains professeurs ont pris le réflexe de nous appeler car ils ne sont pas satisfaits du travail des services sociaux et des PMS ».

Mais le commissaire entend toutefois les revendications des associations car, dit-elle, « il aurait mieux valu donner des moyens à l'école et engager par

exemple des éducateurs de rue plutôt que de passer par la police ». Dont le rôle ne sera que de « protéger le jeune et de le réinsérer dans le maillage social », tient-elle encore à préciser. La judiciarisation ne devra donc être qu'un ultime recours pour la commissaire, bien consciente « que c'est tout le système éducatif qu'il faut d'abord revoir ».

Un pis-aller, donc... que confirment Antoine Boucher et la Fedéo, qui réclament elle aussi l'augmentation des moyens accordés à l'école. « Mais on constate toujours que ce sont les moyens de la police qui augmentent », quand bien même le ministère n'a pas prévu de détachements spécifiques de policiers à ces missions de points de contact.

Quoi qu'il en soit, l'initiative gagne peu à peu les communes, comme celle d'Etterbeek, dont la police devrait à son tour d'ici à février « formuler aux écoles des propositions concrètes en déterminant le mieux possible le profil des personnes de référence et des parents », comme l'indique Monique Marchal, commissaire principale. Obstacles à franchir? La nature des missions qui leur revendront ainsi que

l'aval des écoles... pas toujours enclines à collaborer avec la police, selon elle.

À Mouscron, au collège Sainte-Marie où existe déjà un point de contact, on continue d'ailleurs de penser que « travailler avec les PMS est suffisant et plus serein qu'avec la police », explique Catherine Jockes, éducatrice, selon qui « la police ne doit vraiment être appelée qu'en tout dernier lieu ».

1. Liste des points de contact permanents criminalité juvénile pour les communautés scolaires: http://www.info-zone.be/Info-pjp-40/pjp-40_pouvPP-41-8901.htm
2. Nélon et circulaires: http://www.fedeto.be/actualites.php?id_act=55

Le Gouvernement de la Communauté française et la RTBF se sont enfin entendus sur les orientations que devra suivre la RTBF ces cinq prochaines années. Ce nouveau "contrat de gestion" ren-contre-t-il les attentes des familles? Éléments de réponse.

* José Héris, Directrice du département Médias, Étude et Formation



Il nous fallu un an de discussions en tout sens, de négociations, d'auditions au Parlement dont on se souviendra de la fin peu glorieuse: contacts par des ligues paritaires, les députés ne trouvant pas à s'accorder, même au sein de la majorité, sur une détermination commune. Aujourd'hui, nous savons enfin quels sont les grands défis que la RTBF devra relever avant décembre 2011.



Quatre objectifs généraux

Faire bénéficier la culture, renforcer le public, amorcer le virage numérique. Évaluer, mesurer la performance et suivre la gestion, tels sont les quatre objectifs écrits par la Communauté française à la RTBF dans son nouveau contrat de gestion. Des objectifs assez généraux qui se concrétisent selon un véritable contrat de confiance passé entre la RTBF et la ministre de l'Éducation, Koenig Lippens.

nous craignons de ne pas avoir été entendus par les négociateurs. Le texte approuvé une première fois par le Conseil d'Administration de la RTBF restait entièrement flou sur les réponses apportées à nos attentes.

Il faut dire qu'à priori, nous ne pensions pas le même sentiment de confiance face à la RTBF que la ministre, les quelques grandes chaînes il y a cinq ans par la Ligue des familles sont parties avec étonnement de l'équipe par la RTBF, qui met peu de zèle à appliquer ce qui est pourtant écrit sur son site. Dans le contrat de gestion négocié à l'époque, nous ne pouvions donc nous réjouir à la vue de la feuille blanche à la RTBF dans la recherche des propositions qui nous sont chères.

Un article dans Le Ligueur et un communiqué de presse plus tard, lance est de constater que l'avis des familles compte encore un peu en Communauté française de Belgique. Le texte définitif a été revu, les engagements en matière d'éducation permanente et d'éducation aux médias sont précisés (voir encadré); il n'y a plus de menace de suspension qui pèse sur la règle qui protège les enfants contre les articles publicitaires (interdiction de la publicité 5 minutes avant

le contrat de gestion mentionne peu d'obligations précises et contraignantes, alors même que la radio et la télévision publiques ont obtenu davantage de moyens financiers pour remplir leurs missions (augmentation de la dotation publique et possibilité pour la RTBF de faire profiter ses recettes publicitaires). Et pourtant, des engagements (maillages, plans qu'il y a soit personnellement garantis - ne dit-on pas: qui aime bien chaire bien - , les parents) sont particulièrement engageants vis-à-vis de la RTBF.

Régulièrement, il nous interpellent, choqués par une publicité, hérités par la présence de certains images projetées à l'école ou de nombreux profs sont encore éveillés, soucieux de trouver, après de la radio et de la télévision, un partenaire éducatif de qualité.

Trois enjeux essentiels

Raison pour laquelle, lors de notre audition au Parlement de la Communauté française, nous avions pointé trois enjeux essentiels aux yeux des familles: la publicité et les enfants, l'éducation permanente et l'éducation aux médias. Pour chacun de ces points, les choses semblaient mal embarrquées. Jusqu'il y a quelques semaines encore (voir l'article en page 5 du Ligueur du 4 octobre),

et 5 minutes après les émissions décodées, selon la RTBF, aux enfants de moins de 12 ans).

Il reste néanmoins un enjeu, sur lequel la RTBF devra faire mieux que ses cinq dernières années: le partage de la licence à la pratique. L'écure de programmation des émissions d'éducation permanente ou d'éducation aux médias - pas à 21h50 comme "tout pour plaire" la semaine dernière -, l'équivalence et contenu de ces émissions, grâce à vos soutiens, nous restons bien sûr vigilants.



aux questions relatives à l'éducation aux médias et à la consommation publicitaire, en ce compris par des séquences spécifiquement dédiées aux enfants et aux adolescents. A ce propos, la RTBF programme et diffuse régulièrement des contenus audiovisuels et des séquences répondant à ces objectifs.

la compréhension de la vie sociale, politique et économique, l'information et l'engagement des jeunes, la parentalité. M. les questions éducatives, l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

On peut également lire à l'article 22 que la RTBF, tant en radio qu'en télévision, accorde une attention particulière

La loi relative aux droits des volontaires vient d'entrer partiellement en application le 1^{er} août dernier. Elle prévoit des obligations d'information et d'assurance pour les associations, organise un régime de responsabilité civile, réglemente l'octroi éventuel d'indemnités de défraiement et facilite l'accès du bénévolat pour les allocataires sociaux. Vincent Gengler, Président de la Plate-forme francophone du volontariat (1), commente les avantages de cette loi et ses zones d'ombre.

En Marche : La loi relative aux droits des volontaires était en chantier depuis des années au Parlement fédéral. Adoptée en juillet 2005, elle vient partiellement d'entrer en application, les volets « assurance et responsabilité » devant l'être en janvier 2007 (2). Pourquoi cette loi s'imposait-elle ?

Vincent Gengler : Tout d'abord, l'activité de volontariat est très importante en Belgique. On cite toujours le nombre de 1,2 million de personnes. Mais il est largement supérieur car ne sont comptabilisés dans cette statistique que les volontaires actifs dans des associations comptant au moins un permanent. Il faudrait donc y ajouter toutes celles et tous ceux qui sont actifs dans les 50.000 associations sans permanent (asbl et associations de fait) et dans les associations relevant de l'enseignement libre.

Par ailleurs, le volontariat représente une réalité économique qui génère des flux financiers. On estime le travail volontaire à 140 millions d'heures par an, ce qui correspondrait à 76.000 postes de travail à temps plein. Bien entendu, cette transposition en emplois est tout autant théorique qu'réaliste sur le plan pratique et financier. Mais elle n'est pas non plus soutenable sur le plan des principes.

Le premier maître de la loi est ainsi d'assurer une reconnaissance du volontariat. L'idée sous-jacente est d'encourager, de soutenir l'engagement bénévole de tout un chacun, qu'il soit exercé dans le secteur du bien-être et de la santé mais aussi dans les secteurs socio-culturels, sportifs, récréatifs, et dans les mouvements militants. Quand on demande aux gens pourquoi ils s'engagent dans le bénévolat, ils disent vouloir défendre une cause ou être actifs de lutte contre ce qu'ils perçoivent comme injustes. Ils parlent d'un besoin de valorisation personnelle, disent vouloir se rendre utiles, occuper leur temps de manière constructive... C'est donc un véritable engagement qui crée du sens et du lien social ; c'est une démarche citoyenne pour une société harmonieuse. Le législateur l'a bien compris en offrant un statut au volontaire qui lui permette d'exister sur le plan social tout en simplifiant les aspects fiscaux de ses défraiements. Il a également voulu éliminer les obstacles qui empêchent les allocataires sociaux de participer plus activement à la vie sociale de manière volontaire (voir articles en page 11 à ce propos).

Par ailleurs, jusqu'ici, le volontariat naviguait dans une grande incertitude juridique. On appliquait des règles aux volontaires sans savoir si c'était légitime ou pas. Je pense en particu-

lier aux questions ayant trait à la responsabilité du bénévole ou au droit du travail... En ce qui concerne les défraiements des volontaires, l'incertitude était aussi de mise puisque l'on se basait jusqu'ici sur la circulaire ministérielle prise à la fin des années 90 par

l'ancien ministre des Finances, Jean-Jacques Viseur. Or, une circulaire peut être modifiée à tout moment par le ministre. Le fait que la loi fixe des principes et des limites est une très bonne chose.

EM : Dorénavant, chaque association qui fait appel à des volontaires est tenue de les informer sur l'organisation, les objectifs, les assurances contractées, les indemnités éventuelles... Que pensez-vous de cette obligation ?

VG : C'est important que les gens sachent dans quelle association ils mettent les pieds, ce à quoi ils s'engagent et ce qui est prévu pour les volontaires en termes d'assurances, d'indemnités, de secret professionnel... Au départ, la loi était plus exigeante à l'égard des organisations en leur imposant de remettre à chaque volontaire une note d'organisation personnalisée

comportant plusieurs mentions obligatoires. Cela a provoqué une levée de boucliers sur le terrain. Les modifications ont apporté plus de souplesse quant à la manière d'informer les volontaires (revue des membres, sur internet, dépliant, affichage dans un local...). Mais le principe du devoir d'information reste heureusement acquis (5).

EM : Un important volet de cette loi concerne la responsabilité du volontaire et les assurances. Outre le risque que la personne court elle-même, le danger du volontariat réside en effet dans le risque qu'elle fait courir aux autres dans l'exercice de ses activités. Comment en est-il réglé ?

VG : Ce volet n'entrera en vigueur qu'en janvier 2007 et l'on ne connaît pas encore les modalités pratiques, les articles devant encore être publiés au Moniteur belge. Mais on va calquer la responsabilité du volontaire sur celle du travailleur rémunéré dans le cadre de son travail. Ainsi, l'association sera tenue responsable des dommages causés par le volontaire à des tiers dans l'exercice de son volontariat, sauf en cas de dol, de faute grave ou de faute légère habituelle ou répétée du volontaire. L'association devra donc contracter une assurance afin de couvrir au minimum la responsabilité civile de l'organisation. Mais ceci ne vaut que pour les associations structurées et encadrées. Pour les initiatives de mille heures ou temporaires, le régime de droit commun sera en principe d'application : le volon-

taire doit séparer sa faute en recourant à son patrimoine propre ou à la couverture offerte par son assurance familiale. D'où l'enjeu de l'obligation d'information de l'association à l'égard de ses volontaires en matière de responsabilité et d'assurance : ceux-ci doivent être informés des risques éventuels et prendre une décision éclairée en ce qui concerne la souscription d'une assurance familiale.

A propos des assurances, je voudrais mettre en garde les abbés et associations de fait qui se vantaient d'ores et déjà proposer des contrats pour couvrir leurs volontaires dans le cadre de leurs activités. Comme toutes les nouvelles dispositions ne sont pas connues, elles doivent veiller à pouvoir réviser leurs contrats au 1^{er} janvier 2007!

EM : D'autres points de la loi demandent-ils encore des clarifications ?

VG : Oui. Par exemple, la loi donne un statut au volontaire mais celui-ci continue de dépendre d'autres législations comme le droit du travail. Faut-il dès lors appliquer l'ensemble de ce droit ? En le prenant au pied de la lettre, on devrait respecter le repos d'accouchement, l'âge minimum pour exercer du bénévolat, etc. Le bou reste de mise donc. Par ailleurs, on a raté l'occasion de permettre à des ressortissants étrangers de profiter du volontariat en Bel-



Vincent Geygier, Président de la Plate-forme francophone du volontariat.

gique en imposant à ces personnes l'obtention d'un permis de travail. En fait, on fait jouer à la loi sur le volontariat un rôle de lutte contre le travail au noir !

EM : En même temps, la loi répond à une nécessité d'encadrer le volontariat mais elle introduit une série de dispositions qui peuvent le décourager (je pense en particulier à tout ce qui concerne la responsabilité et les assurances) ou le faire évoluer dans une mauvaise direction (je pense ici aux risques de voir les volontaires réclamer un droit aux indemnités). Quel est votre avis à ce propos ?

VG : C'est une question très délicate. On avait besoin d'une loi pour reconnaître et encadrer le volontariat. Mais si l'on se place sur le plan du débat de société, on peut regretter de devoir régler en détails les questions de responsabilité, d'assurances... Avant, dans le bénévolat, on fonctionnait sans la peur d'être mis en responsabilité et sans se préoccuper outre mesure d'être cou-

verts par des assurances. Mais malheureusement, dans notre société, on cherche de plus en plus à trouver des responsables, voire des coupables quand un accident se produit. C'est la base du sentiment d'indécrotabilité que décrit le sociologue français Robert Castel : on regarde où l'on n'est pas couvert par une assurance. C'est la dérive d'une société à l'américaine qui vise le risque zéro alors qu'il n'existe pas.

On peut craindre évidemment que trop de juridisme et trop d'obligations en matière d'assurances étouffe les initiatives, décourage les gens qui veulent s'associer, organiser des choses.

Cela dit, il y aura toujours des personnes qui se lanceront dans des activités bénévoles près de chez eux sans se soucier de la loi. Mais ceux qui entreront dans des organisations recevront une meilleure information et une meilleure protection.

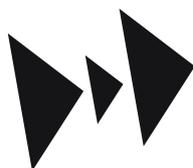
Le défraiement des frais qu'encourent les volontaires dans le cadre de leurs activités n'est nullement un droit.

Pour ce qui concerne les indemnités octroyées aux volontaires, la loi n'a rien apporté de nouveau. Elle n'a fait que transposer les principes d'une circulaire visant à mettre des règles et des limites à ce propos. Mais la médianisation de cette nouvelle loi n'a pas toujours été bien comprise dans le grand public. Le défraiement des frais qu'encourent les volontaires dans le cadre de leurs activités n'est nullement un droit. Nous restons attachés aux valeurs humaines et principes de gratuité liés au bénévolat et il ne faudrait pas que le volontariat se dérive vers un engagement intéressé sur le plan financier ou matériel.

Entretien :
Joëlle Debaux

© La Plate-forme francophone de volontariat regroupe 27 grands associations, associations caritatives, Paroisses, ainsi que Le CIEP, ÉNOC, Inter-environnement, les bénévoles des services et accidents, l'UNAPIC, La SAFEL, le CNCS, Les et Femmes, le SCBC, Le Credo-France... - 2014 rue de la Paix - 1000 Bruxelles - e-mail : pff@pff.be - Site : www.pff.be - Téléphone : 02 211 50 70 ou www.volontariat.be
© Loi du 3 juillet 2007 relative aux droits des volontaires (M. de 21 août 2009).
© Loi du 19 juillet 2006 modifiant la loi relative aux droits des volontaires (M. de 14 août 2006).

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS



Appel aux OJ !

- Volontariat E&A : les prochaines formations
- Invitation au nouveau spectacle de Pie Tshibanda
- Une maison de repos branchée initie ses résidents à l'informatique
- Patro : La formation en équipes
- J/CSC : Découvrez le nouveau look du site job étudiant
- GE-CBTJ : Le Blog des Classes Décou-Vertes
- JOCF : La vie en Rose'tta
- J&S Un congrès en mouvement
- Gratte fête ses 20 ans
- J/CSC : Travailleurs chinois et européens : même combat
- Revue de presse :
 - Actions des J/CSC (Jeunes mais pas fou/ Les Jeunes contre l'extrême-droite)
 - Congrès de J&S : L'esprit de mouvement
 - 100^e Anniversaire du scoutisme
 - Volontariat E&A : Donner un peu de son temps
 - Plaine J&S
 - GRATTE : valides et handicapés

32
32
32
32
32
33
33
33
33
34
34
35
35
36
37
38
40 - 41
42

APPEL AUX DJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à coeur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous. Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cj.be

**VOLONTARIAT E&A :
LES PROCHAINES FORMATIONS**

« Ecoute approfondie » : le 13 novembre

« Ecoute de base » les 16 et 17 novembre

Ces 2 formations sont données par Emmanuelle Charlier et ont lieu en notre siège central. Prix : 8 euros/jour pour chômeurs et étudiants et 20 euros/jour pour les extérieurs. Horaire : 9h30 à 16h.

« Récit de vie » les 26/10, 23/11 et 14/12. Animée par M. Simon de la Maison du livre cette formation a également lieu au siège central de notre association, rue de la charité, 43 à 1210 Bruxelles.

Prix : 10 euros/jour pour volontaires, chômeurs et étudiants et 25 euros/jour pour extérieurs. Horaire : 9h30 à 17h.

Pour inscriptions : Tél. : 02/223 21 41.

**INVITATION D'E&A AU NOUVEAU SPECTACLE
DE PIE TSHIBANDA.**

« Je ne suis pas sorcier » est un spectacle qui interpelle nos générations interculturelles sur les valeurs de chacun et qui nous maintient à l'écoute de l'autre.

Rendez-vous le 22 juin 2007 à 20h (accueil dès 19h) à l'atelier 210 chaussée St-Pierre, 210 à 1040 Bruxelles.

PAF : 10 euros pour membres, étudiants et demandeurs d'emploi. 20 euros pour les extérieurs.

Réservation auprès de Céline Doumier avant le 1er juin 2007. Tél. : 02/223 21 41.

**VOLONTARIAT E&A :
UNE MAISON DE REPOS BRANCHÉE INITIE
SES RÉSIDENTS A L'INFORMATIQUE**

Le projet est réalisé pour les résidents de la maison de repos « La Closière » à St. Servais près de Namur. Soutenu financièrement par la Fondation Roi Baudouin dans le cadre de sa volonté de lutter contre la fracture numérique (c'est-à-dire le fossé qui sépare ceux qui ont accès à l'informatique et ceux qui n'y ont pas accès), les ateliers d'initiation à l'informatique proposés par les volontaires visent à démystifier l'objet ordinateur, son utilisation ainsi que tout le vocabulaire spécifique qui l'entoure. Les participants apprennent l'utilisation des logiciels de base et comment utiliser Internet et le courrier électronique. Au-delà de l'acquisition d'un outil, la création d'une nouvelle possibilité de communication entre les personnes âgées et l'extérieur de la maison de repos (famille, amis, société) a toute son importance.

Un reportage photos et une exposition sur le projet sont prévus pour décembre.

PATRO : LA FORMATION EN ÉQUIPES !

La fin du mois de novembre annonce un double rendez-vous pour tous les cadres du Patro. Le samedi 25 novembre, ils se retrouveront à Malonne pour une grande journée de formation.

La Journée Multiformation

Comme chaque année, les équipes de cadres locales se retrouveront autour de multiples unités de formation, destinées aux animateurs, mais aussi aux présidents des patros, à leurs accompagnateurs adultes, aumôniers ou encore accompagnateurs de stage pratique.

Les contenus abordés concernent tantôt des techniques d'animation (cirque, contes et histoires, jeux, chants et danses folk, impro, jeux de rôle,...) mais aussi des sujets de fond comme l'accueil d'enfants différents, les enfants et la sexualité.

Pour les responsables de patros, on parlera autorité, engagement des animateurs, relève, relation avec les parents ou contacts extérieurs...

Vaste programme pour ce rendez-vous annuel, où chacun pourra trouver de quoi se perfectionner, découvrir une nouvelle fonction ou échanger sur ses pratiques.

Un samedi à Malonne

Nom générique donné aux journées de formation à destination des cadres régionaux et fédéraux, cette édition des « Samedi à... » proposera trois contenus.

- Le développement des relations entre les patros et avec leur équipe régionale : la place de la régionale dans le Patro, comment intégrer tous les patros dans la régionale, comment faire venir les patros aux réunions régionales, que peut apporter aux patros le fait de se réunir au sein de la régionale,...
- La communication vers les patros : comment ? Aujourd'hui, les moyens de communiquer foisonnent. Choisir des moyens de communication adaptés aux messages à transmettre est devenu un défi important. Une journée pour aller plus loin...
- Création d'une newsletter régionale : aspects techniques et rédactionnels

Discuter de « comment communiquer est important », apprendre à utiliser des moyens de communication modernes aussi. Une journée pour apprendre à éditer une newsletter régionale !

A travers ces deux rendez-vous importants, cette journée sera l'occasion pour tous les cadres de se rencontrer, d'échanger sur leurs réalités locales et régionales, et de faire avancer leurs équipes toujours plus loin !

**J/CSC :
DÉCOUVREZ LE NOUVEAU LOOK DU SITE
JOB ÉTUDIANT !**

Le site www.jobetudiant.be existe depuis 4 ans déjà. Malgré sa diffusion restreinte, il a permis de faire connaître le syndicat à 30 000 visiteurs par mois en moyenne, d'affilier 3000 étudiants, de recruter des dizaines de militants et de permettre aux Jeunes CSC de devenir une référence dans le domaine du travail d'étudiant.

Depuis le 1er septembre, le site est activé dans toutes les régions de Wallonie et de Bruxelles.

Qu'on se le dise ! Et : bonne visite !

**GE-CBTJ :
LE BLOG DES CLASSES DÉCOU-VERTES :
UN NOUVEAU PROJET PARTICIPATIF ET INTERACTIF**

Parce que partir avec sa classe est toujours une aventure, parce que partager une aventure c'est la faire pétiller comme un feu d'artifice, parce que les enfants aiment les feux d'artifices, les Gîtes d'Étape ouvrent un blog entièrement dédié aux petits reporters.

Avec l'aide de leurs enseignants, les enfants y raconteront leur séjour, les animations, les anecdotes amusantes, les fous-rires, les moments clés et les détails qui avaient failli passer inaperçus. Il suffira alors d'un clic pour revivre ou faire vivre aux amis ces souvenirs époustoufflants. Et, par les commentaires, échanger, féliciter, s'amuser encore.

L'ambiance des Classes Décou-Vertes en direct et sans filtre

Quoi de mieux, en effet, pour choisir son partenaire d'aventure, que de découvrir ce qu'en disent les autres ? L'enseignant qui construit son projet trouvera, sur ce blog, la meilleure information qui soit : celle qui vient directement de l'acteur lui-même : l'enfant.

Le blog des Classes Décou-Vertes, c'est notre nouvelle aventure.

Et chacun peut venir la vivre avec nous.

<http://decou-vertes.blogspot.com/>

JOCF : LA VIE EN ROSE'TTA

Sous ce titre, le dernier numéro de la revue de la JOCF, l'Info-kit », est consacré à l'emploi des jeunes. Trouver un emploi aujourd'hui relève souvent du parcours du combattant. Et de nombreux jeunes se voient contraints d'accepter n'importe quel travail pour échapper au chômage. Le travail est-il encore un moyen d'identité et d'intégration ? N'est-il pas surtout un moyen de gagner de l'argent, essentiel pour consommer ?

Ce nouveau numéro d'Info-kit essaie de comprendre comment et pourquoi les jeunes sont victimes du chômage et il approfondit les points suivants : le fossé entre l'école et l'entreprise, les différents plans d'embauche et de formation, les relations des femmes avec l'emploi. Enfin il explique ce que proposent la JOC et la JOCF et Vie féminine.

L'Info-kit est disponible sur commande à la JOCF, rue des Moucheron, 3 à 1000 Bruxelles. Tél. 02/513.79.12 Courriel : infokit@joc.be

**J&S :
UN CONGRES EN MOUVEMENT**

Pour son 8ème Congrès, Jeunesse Et Santé s'est questionné sur « L'esprit de mouvement », son esprit de mouvement devrait-on dire. Loin d'être un hasard, cette réflexion est née de nombreuses questions que se posent les animateurs du mouvement : Qu'est-ce qui mobilise les jeunes à J&S ? Quel est ce lien qui les rassemble ? Pourquoi s'investir ? Comment être acteur de son mouvement et pas consommateur ? Comment construire collectivement J&S et son identité ?

C'est au départ de ces questions que la réflexion s'est construite pendant un an et demi, pilotée par une Commission Congrès composée d'animateurs bénévoles. Une méthode originale a ainsi peu à peu vu le jour. En effet, si J&S veut réfléchir à son identité, il nous fallait imaginer une forme reflétant celle-ci et digne de son dynamisme.

Pas de grande définition, pas de long discours sur le mouvement et son esprit. Le mouvement est fondamentalement ce qui lie et relie les animateurs entre eux. Ils vivent le mouvement, c'est donc en travaillant sur ces expériences qu'une évolution est possible. Ce travail peut s'effectuer à deux niveaux.

Tout d'abord en créant de nouveaux liens ou en les multipliant. Que ce soit entre animateurs ou vers l'extérieur du mouvement. C'est dans cette veine que s'inscrivent des projets comme les animations tout au long de l'année, les activités entre animateurs, les projets interrégionaux, les projets de coopération internationale...

Ensuite en réfléchissant sur la qualité des liens existants. Il est question de la place et de la reconnaissance de chacun, nouveau, ancien ou même animateur potentiel. On touche alors à des domaines aussi variés que l'organisation des instances, la circulation des informations, la communication entre et vers les animateurs, les publications, les rôles à prendre ou à inventer au sein du mouvement.

Que conclure de tout ce foisonnement ? Que J&S se porte bien, qu'à travers la multiplicité des projets imaginés, le mouvement a de beaux jours devant lui.

Plus fondamentalement encore, les animateurs nous livrent un message : l'importance du lien. Dans une société que l'on qualifie souvent d'individualiste, où la place réservée aux jeunes est de plus en plus floue et questionnée, les animateurs de J&S veulent rappeler l'importance du lien non seulement entre eux mais aussi avec « l'extérieur ». Ils soulignent l'importance de ce lien dans la construction de leur identité et d'un sentiment d'appartenance à un ensemble plus large. S'articulant avec la participation et les responsabilités qu'ils ont pris dans la mise sur pied du Congrès, les animateurs de J&S posent les jalons de leur citoyenneté. Intéressés par leur développement personnel (formations, échanges, rencontres...), ils ne négligent pas la dimension collective et sociale de leur action.

En rendant possible cette expression, le développement de ce message, J&S se positionne au-delà de l'opérateur de service (vacances et formations) efficace qu'il continue d'être. En tant que mouvement, il se veut être un espace de liberté où il est possible collectivement de prendre part à la construction de la société de demain.



**J/CSC :
TRAVAILLEURS CHINOIS ET EUROPÉENS :
MEME COMBAT !**

Mercredi 4 octobre après midi, une rencontre entre des représentants de syndicats chinois et des jeunes militants de la CSC (travailleurs, sans emploi, et étudiants) a eu lieu à la CSC de Mouscron. Cette rencontre était organisée dans le cadre de la campagne Vêtements Propres (qui vise au respect des droits des travailleurs de la confection textile dans le tiers-monde) à l'invitation des Jeunes CSC.

**Casser les mythes
pour mieux cerner les enjeux**

Le choix d'organiser cette rencontre à Mouscron n'est évidemment pas anodin. Dans cette ville, marquée par la tradition de l'industrie textile et les problèmes de délocalisations, la population est très inquiète face à la dite « invasion des produits textiles chinois ». Ce mythe de la menace des travailleurs chinois est aussi répandu dans les autres pays asiatiques mais il est en train de se briser. Par exemple, les travailleurs de la confection de Hong Kong sont réputés pour leur rapidité au travail. Or, depuis quelques années, de nombreuses délocalisations ont lieu vers le Cambodge alors que la main d'œuvre « y est plus lente ». Ici aussi, nous entendons souvent que les polonais sont plus courageux, les indiens plus intelligents, ... Or, tout ce qui intéresse les investisseurs est la réduction des coûts de production (dont ceux de la main d'œuvre) à court terme et pas telles ou telles aptitudes des travailleurs. Prétexte qui permet de culpabiliser les chômeurs des pays d'ici et d'ailleurs et de susciter la concurrence entre travailleurs.

**Agir pour les droits
des travailleurs**

Pour freiner la course aux coûts de production les plus bas, de nombreux syndicats et ONG luttent pour le respect des droits des travailleurs.

L'obstacle le plus important est le pouvoir politique qui, à la fois, punit toute tentative de d'organisation libre des travailleurs et se plie aux exigences des investisseurs étrangers.

Les syndicats libres étant interdits en Chine, des associations extérieures mènent un travail de fond sur place pour informer les travailleurs sur leurs droits et pour les aider à les faire respecter. Les délégations syndicales belges d'entreprises comme Carrefour, Cotton Group,... font pression sur leurs directions pour qu'elles soient plus attentives aux conditions de travail des travailleurs de leurs fournisseurs.

En parallèle, des campagnes sont menées au niveau international pour faire pression sur les marques et les distributeurs (dont le siège est souvent chez nous) afin qu'ils imposent des clauses sociales à leurs fournisseurs. La pression des consommateurs des pays occidentaux joue aussi un rôle très important.

A l'aube des jeux olympiques de Pékin, c'est à nous tous de prêter attention à la situation des travailleurs chinois et de marquer notre solidarité en participant aux différentes campagnes qui seront menées.

www.vetementspropres.be

GRATTE FETE SES 20 ANS !

Pour fêter ses 20 ans d'existence, l'équipe de Gratte asbl a mis les petits plats dans les grands : elle a réservé, en exclusivité pour ses membres et invités, l'espace d'Aqualibi à Wavre. L'événement a été fêté le 17 novembre, avec apéro, souper, soirée... et, pour les amateurs, piscine. La projection des 20 ans de Gratte sur écran géant durant la soirée a fait découvrir la richesse de la rencontre avec la personne déficiente mentale et du projet de Gratte.



Jeunes mais pas fous !

L'aéroport de Bruxelles-National est un énorme pourvoyeur d'emplois. Actuellement, 20.000 personnes y travaillent et 40.000 emplois sont liés indirectement à son activité. De nombreux jeunes font leurs premiers pas professionnels à Zaventem. Mais dans quelles conditions?

Il y a un an, les entreprises présentes sur le site de Zaventem lançaient une campagne sous le slogan «I love my airport job» (j'aime mon boulot à l'aéroport). Les jeunes CSC soutiennent cet appel non sans signaler que l'amour n'est pas aveugle. D'accord pour un emploi mais de qualité, avec un salaire et des conditions de travail correctes. Or ce n'est pas toujours le cas. A l'aéroport, les jeunes travailleurs sont en effet directement confrontés à la dure réalité de la vie en entreprise. Il suffit de savoir que l'aéroport est en activité jour et nuit, 24 heures sur 24, pour se rendre compte que l'on arrive rapidement à des situations exigeant une flexibilité extrême. Souvent, des libertés sont prises avec les règles en vigueur en matière de paiement de primes, de prolongation de contrats, d'octroi de compensations, ...

Les horaires sont flexibles: du contrat minimum à la prestation régulière d'heures supplémentaires en passant par les contrats à temps partiel, c'est aussi le travail en équipe avec des shifts courts et longs, des prestations de nuit et le week-end. Les contrats de travail sont flexibles: les jeunes démarrent souvent avec un contrat de travail étudiant conclu via une agence d'intérim suivi systématiquement par un contrat temporaire. Les salaires sont flexibles: divers systèmes de primes et de rémunération à la prestation dans lesquels peu de gens s'y retrouvent. Il y a de quoi perdre le nord sans compter que tous les employeurs ne sont pas scrupuleux et certains profi-

tent de l'inexpérience des jeunes travailleurs pour ignorer certaines règles sociales. Beaucoup de jeunes ignorent quels sont leurs droits en tant que travailleurs.

Au vu d'une telle situation, la CSC et les Jeunes CSC de Bruxelles-Halo-Vilvoorde ont lancé une campagne d'information à destination des jeunes travailleurs de l'aéroport. Le premier objectif est de les orienter dans le labyrinthe de la législation sociale en répondant à des questions comme: ma fiche de paie est-elle correcte, ai-je droit à des vacances, quelles sont les règles de sécurité?

A côté de cela, la CSC continue, via les délégations syndicales dans les entreprises et la coupole CSC-Aéroport, à se battre pour une amélioration des conditions de travail pour tous les travailleurs. Les jeunes travailleurs constituant un groupe important, un nouveau service a été créé à côté du point de rencontre CSC existant. Les jeunes travailleurs pourront soumettre directement leurs problèmes et leurs questions via une adresse mail centrale: csc.aeroport@acv-csc.be. Les responsables syndicaux à l'intérieur des entreprises restent bien sûr les interlocuteurs privilégiés. Mais la flexibilité des horaires souvent imposée aux jeunes a hélas souvent comme conséquence de rendre difficile le contact avec les responsables. De plus toutes les entreprises ne disposent pas d'une délégation syndicale.

Les Jeunes contre l'extrême droite

Samedi 23 septembre, les Jeunes CSC s'étaient donnés rendez-vous à Namur, capitale wallonne, pour exprimer leurs craintes face à l'extrême droite.

La journée a commencé par l'exposition d'affiches réalisées par les jeunes eux-mêmes autour de la question de l'extrême droite et des élections communales du 8 octobre prochain. Ensuite, un débat réunissant 4 représentants des partis démocratiques (Ecolo, MR, PS et cdH) a eu lieu. L'occasion pour les jeunes de faire part de leurs inquiétudes face à une montée de l'extrémisme en Wallonie. Le débat a aussi permis aux jeunes de faire part de leurs attentes en matière d'emploi, d'éducation ou de logement aux représentants politiques.

La journée s'est terminée par un affichage dans différents endroits de Namur ainsi que par la distribution de tracts de sensibilisation sur les dangers de l'extrême droite. ●

Les 14 et 15 octobre derniers, les jeunes animateurs, coordinateurs, formateurs et permanents de l'asbl Jeunesse & Santé tenaient leur grand Congrès quinquennal. Plus de 600 jeunes sont venus au domaine de Massembré pour dégager ensemble les pistes qu'emportera Jeunesse & Santé durant les prochaines années...

Le thème de ce 8^{ème} Congrès de Jeunesse & Santé s'intitulait "L'esprit de mouvement". En toile de fond, une série de questionnements: Qu'est-ce qui mobilise les jeunes à J&S? Quel est ce lien qui les rassemble? Pourquoi s'investit? Comment être acteur de son mouvement et pas consommateur? Comment construire collectivement J&S et son identité? C'est dans un esprit bon enfant que les jeunes du très vaste mouvement Jeunesse & Santé (5.000 animateurs chaque année animant près de 15.000 enfants dans des plaines et séjours de vacances, rien de moins!) se sont mis en condition pour entamer leur gigantesque brainstorming de deux jours sur et dans un "esprit de mouvement".

C'est qu'ils y tiennent à leur appellation de "mouvement". Eric Obregts, secrétaire général de Jeunesse & Santé l'a d'ailleurs très judicieusement rappelé devant un panel de invités le samedi après-midi. J&S est et se revendique comme un mouvement même si l'asbl est effectivement reconnue comme une Organisation de jeunesse, de "service". « Dans une approche de type "service", l'objectif principal peut être exclusivement la mise sur pied d'animations de qualité pour un public déterminé. Si l'on se place sur le terrain de l'animation avec une approche mouvement, on s'attache bien évidemment toujours à la qualité finale de l'animation produite, mais aussi et tout autant à l'épanouissement du jeune animateur. A J&S notre public est-il constitué des enfants qui viennent participer à nos animations ou est-il composé des animateurs qui s'approprient un espace d'apprentissage, d'expérimentation, et de construction collective? » interrogeait le secrétaire général de J&S. Les deux bien évidemment! C'est bien le spiritus d'une démarche en mouvement, elles préoccupations envers un public bénéficiaire que l'on peut qualifier d'usagers et un public peut-être bénéficiaire aussi mais avant tout acteur! »

Les animateurs présents au Congrès étaient la preuve vivante de la vivacité du mouvement

mais aussi de la volonté des jeunes d'être acteurs de leur mouvement. « En venant au Congrès, je voulais que des choses bougent. Certains points m'ont fait taper en pleine, en camp ou autres et je voulais être là pour donner mon point de vue. Mais aussi pour avancer sur des questions qui me tenaient plus à cœur », explique Julie, animatrice et formatrice à Verviers.

Ea pour arriver à parler ensemble (à 600!) leur mouvement et l'esprit dans lequel ils veulent l'inscrire, les jeunes ont inventé une méthode pédagogique participative inédite sous la forme d'un grand jeu de rôle. Le décorum: le Faldindon, un monde imaginaire peuplé de Faldins (évidemment mais aussi de RéFaldins (des groupes d'animateurs de régions différentes) et d'Inferfaldins (un grand jeu qui a pour but de rendre visible les créations de chaque groupe et de relancer les réflexions). Ce processus original est le fruit d'un travail de groupe. Des volontaires du mouvement se sont réunis, depuis deux ans, dans une "Commission Congrès" pour concevoir ce 8^{ème} Congrès J&S.

On le voit, à Jeunesse & Santé, le travail (bénévole et volontaire) des jeunes animateurs ne s'arrête pas à l'animation en plaines ou camps de vacances. Il ne s'arrête pas non plus après ces deux journées de Congrès, très riches en réflexions diverses. « Tout à l'horizon, nous aurons 10 thématiques de réflexion à aborder avec notre région mais nous n'avons pas eu le temps de toutes les aborder... On ne va pas pour autant les jeter à la poubelle. On les poursuit avec nous pour en parler ensemble durant l'année à Jeunesse & Santé Verviers », explique encore Julie. Il reste maintenant à compiler ce bouillonnement d'idées, de réflexions, de défis mais aussi de décisions en "Actes du Congrès" que le Conseil d'administration de Jeunesse & Santé devra approuver. Un beau processus actif et créatif, citoyen et démocratique à suivre...

Françoise Robert

Les mouvements de jeunesse: un rôle éducatif

En Communauté française, quelque 100.000 jeunes (dont plus de 18.000 animateurs bénévoles) participent à un mouvement de jeunesse (soit un sur douze dans la tranche des 5-24 ans), ce qui n'est pas rien dans une société de consommation, d'individualisme et de rapping comme la nôtre.

Les mouvements de jeunesse ont une image très positive dans l'opinion publique comme en témoigne un récent sondage mené par Dirimaco : 90% des personnes interrogées croient qu'ils transmettent des valeurs utiles à la vie en société, encouragent à la prise de responsabilité et rendent les jeunes autonomes et débrouillards.

Lors d'un colloque qui s'est tenu avant l'été (1), les Scouts, Pionniers et Guides ont confirmé leur fierté d'être « en marche » en contribuant à une vie en société harmonieuse empreinte de valeurs. « Nous nous affirmons comme partenaires privilégiés au sein du système socio-éducatif et comme acteurs solides des politiques préventives à l'école où la tendance est à l'inflation structurelle », déclarent-ils. Pour pouvoir continuer à jouer leur rôle d'acteur éducatif auprès du plus grand nombre de

jeunes, les mouvements attirent l'attention de la société en général et des mandataires politiques en particulier sur les besoins de soutien tant financiers (financement de la formation des animateurs, de la structure d'encadrement) que dans la facilitation pratique des activités (mise à disposition de locaux, de matériel de camping, accès aux forêts, gîtes, etc.).

Un message bien d'actualité en cette veille d'élections communales. Car combien de mouvements de jeunesse ne ramènt-ils pas pour obtenir un local de réunion décent ou pour organiser tout simplement leurs activités...

JD

(1) Le colloque était organisé par l'Intercommunauté sur le thème « Scouts, Guides et Pionniers : De marche ou en marche ? ». Infos : Les Scouts - 027500.1188 - www.mouvementsdejeunesse.be

Scoutisme - 100^e ANNIVERSAIRE

160 000 scouts et guides en fête

Le scoutisme a 100 ans. Et cela se fête aux niveaux local, national et mondial.

Le 1^{er} août 2007, il y aura 100 ans que Baden Powell emmenait sa première troupe scoutie camper. Les fédérations scouties et guides belges n'attendent pas la date anniversaire pour fêter ce centenaire. Fortes de leurs 160 000 scouts et guides, elles entameront les festivités avec presque un an d'avance. Les activités débiteront ce 10 novembre pour, effectivement, se clôturer le 1^{er} août 2007.

C'est au niveau local que les premières festivités auront lieu. « Sans unité, sans groupes locaux quasi dans chaque commune, il serait difficile de faire vivre notre projet », précise Pierre Scieur, président de la Fédération « Les Scouts ».

Aussi, chaque groupe a été invité à construire une action, un geste, une fête dans le but de se faire voir, sortir des sentiers battus et réaliser un événement hors du commun à un niveau local. Une fête qui permettra de porter haut et fort les couleurs scouties. « Montrer que le scoutisme

aujourd'hui, c'est bien plus qu'une activité en culotte courte dans les bois. »

Un peu partout, les fédérations scouties se tiendront au centre de leur village mais dans la main s'ouvrant aux autres associations avec le désir d'aller vers les autres dans le but de mieux se faire connaître.

A découvrir dans la suite des festivités, à un niveau national, une exposition rétrospective « Tricentenaire illustré » que le Botanique accueillera du 22 au 24 février prochain. Mais surtout, pour marquer le coup, un énorme rassemblement du nom de JAMbo au cœur de Bruxelles pour en faire, le temps d'une journée (le 29 avril), la capitale du scoutisme. 80 000 jeunes sont attendus dans les parcs et divers jardins bruxellois avant de se réunir au Stade Roi Baudouin pour la fête finale.

Enfin, à un niveau international, 1 500 scouts et guides belges se rendront au rassemblement mondial des scouts et des guides, le Jamboree, qui se tiendra du 27 juillet au 8 août dans l'Essex, au Royaume-Uni, en hommage au premier camp scout de Baden Powell.

S&L

Avoir envie de parler et d'être écoutés: c'est important pour celles et ceux qui sont à l'hôpital, dans une maison de repos, une crèche, une école de devoirs... Et c'est donc en ces lieux que se rendent les bénévoles de l'association "Volontariat d'Entraide et Amitié". Depuis plus de quarante ans, jeunes et moins jeunes donnent ainsi un peu de leur temps aux autres, dans des institutions à Bruxelles et en Wallonie.

D'"Entraide et Charité" à "Volontariat d'Entraide et Amitié" en passant par "Entraide et Amitié", peu importe la dénomination adoptée au fil du temps, puisque la démarche "altruiste" n'a pas changé. Son fondateur, Charles Giesels, aumônier de Caritas, pressentait que les jeunes avaient un service à rendre dans une société manquant d'humanité et d'entraide. C'est au début des années soixante, et il a pu mettre en partenariat les cliniques et les écoles bruxelloises. Son mouvement s'est d'emblée inscrit dans une pastorale des jeunes, chrétienne et évangélique.

À l'aube d'une nouvelle année, Martine De Boesené, coordinatrice de l'asbl, nous en parle.

À qui s'adresse cet appel au volontariat ?

À des jeunes qui ont au moins 17 ans ou sont en dernière année d'études secondaires. Mais notre association est ouverte à toutes les tranches d'âges: nous avons par exemple des pensionnés et prépensionnés. Viennent aussi des personnes sans emploi qui désirent se rendre utiles. Chaque

année, nous pouvons compter sur environ 450 jeunes et 250 adultes, soit donc plus ou moins 700 volontaires.

Que demande-t-on à un volontaire ?

De s'engager de façon régulière à douze prestations d'une demi-journée (quatre heures): cela peut être en semaine, le week-end ou durant les vacances. Il est donc possible de prêter six jours consécutifs.

Pour aller où ?

Initialement, il s'agissait exclusivement des hôpitaux et maisons de repos. Aujourd'hui, il est possible de se rendre également dans des écoles de devoirs, des crèches, des ateliers créatifs, des centres pour personnes handicapées...

Quels sont les services demandés ?

Chacun est invité à poser d'abord des gestes concrets, comme refaire un lit en clinique, aider une personne à manger en maison de repos, lire un conte aux enfants d'une crèche, aider un jeune à comprendre un exercice dans une école de devoirs... En leur donnant ainsi un peu de confort, les volontaires se rapprochent des personnes, et peuvent les écouter et leur parler.

ÉCHOS DE CRÈCHES

Le dernier numéro d'«*Crèches*» évoque plusieurs clichés du travail social: d'y explore-t-on tant des responsabilités que des volontaires. Stéphanie écrit ainsi: «La semaine que j'ai passée en compagnie des petits était simple, un moment très bon. J'ai beaucoup appris sur eux, mais surtout ils m'ont appris énormément et ils m'ont apporté beaucoup d'amour, d'affection, d'attention, bref de bons moments et de magnifiques souvenirs.» Tout à la fois inquiète et attirée à cette perspective, elle dit avoir subi tout l'effort de se diriger vers les enfants pour ses futures études. Les responsabilités d'une autre créche disent: «Ce jeune homme, beside le premier jour, d'était séparé avec les enfants. Il nous a apporté une aide précieuse car il a eu contact avec les enfants, nous n'enrions jamais eu une semaine si calme en bruta.»

Comment les lieux sont-ils choisis ?

Nous avons beaucoup de liens avec le tissu associatif, et cela nous permet d'être en contacts avec de nombreuses institutions. Ceci dit, l'offre et la demande ne se rencontrent pas toujours: par exemple, on se tourne vers nous à l'encontre des centres pour handicapés... Nous concluons un contrat avec chacun des lieux qui accueillent des volontaires: la collaboration y est clairement définie entre les parties. Et ces institutions versent une cotisation en échange des services rendus par les volontaires et l'association.

Où va cet argent ?

Il permet d'aider des projets à buts sociaux et humanitaires en Belgique ou à l'étranger. On recherche des projets qui combinent des efforts de personnels ou d'exclusion, dans une perspective d'autonomie. Ce sont les volontaires eux-mêmes qui les présentent à travers les différentes régions. L'an dernier, nous avons pu ainsi répartir un montant de 35 000 €. Nous aidons ainsi par exemple une association qui anime des enfants handicapés au Mexique, une communauté paysanne aux Philippines, l'opération Biemmes pour les sans-abris de la Gare Centrale à Bruxelles...

Votre structure est donc décentralisée ?

Notre siège central est à Bruxelles, mais des antennes fonctionnent dans les différentes pro-

vinces wallonnes, avec parfois plusieurs ports d'attache dans une même province. Et l'on peut prescrire son temps de bénévolat dans une institution de sa région.

Comment chacun est-il préparé à ces services ?

Nous organisons pour les futurs volontaires une formation préalable d'une demi-journée. Il s'agit de voir avec chacun ses capacités, ses passions, pour l'orienter au mieux. Souvent un jeune, ou même jeune, pense ne pas pouvoir apporter le ou tel service. Différentes formations sont proposées durant l'année et des rencontres d'évaluation sont organisées.

Et les retraites sociales ?

Voici une vingtaine d'années, les écoles ont commencé à organiser de petits services, parallèlement aux ateliers religieux. Cela permet aux adolescents de découvrir durant une semaine le monde de l'hôpital ou des maisons de repos par exemple. Plus tard, le mouvement s'est donc ouvert aux institutions qui accueillent des enfants.

Que retire le volontaire de son expérience ?

Il apprend à relativiser les choses, acquiert de la débrouillardise. Et c'est déjà arrivé qu'un volontaire se voie proposer un emploi là où il avait d'accord pressé de façon bête...

■ Propos recueillis par Hubert WATTEB

MOUSCRON - ESTAIMPUIS SOCIAL

" Aller au-delà des différences "

Durant 3 jours, les jeunes de "Cardijn" brisent les préjugés

■ Bien avant le début de l'été, l'idée d'un échange entre des enfants d'une plaine de jeux et des personnes handicapées avait déjà traversé l'esprit des dirigeants des plaines mouscronnoises. Et il se trouve que cette initiative a connu un franc succès.

On pense souvent aux personnes âgées qui, durant l'été, voient de temps à autre des jeunes venir leur rendre une petite visite au home. Mais a-t-on pensé aux personnes handicapées qui, elles aussi, peuvent se sentir à l'écart en cette période estivale? Jeunesse et Santé l'a fait...

" Nous attachons une grande importance à l'intégration de personnes handicapées au sein des plaines ", déclare Laurent Guermontprez, chef de plaine à Jeunesse et Santé. " On voulait, grâce à ce projet, élargir la vision du monde de ces enfants et ainsi leur montrer que le handicap existe et qu'il ne faut pas en avoir peur ", précise-t-il.

C'est au home Charles Vanneste que se sont déroulées ces journées d'échanges. Bien que les enfants ne soient allés au home que mercredi passé, les résidents, eux, étaient déjà allés rendre une petite visite à leurs hôtes actuels.



Les enfants étaient ravis de faire la connaissance des résidents du Home Charles Vanneste. ■ J.K.

" C'était il y a deux semaines, et comme tout s'était bien passé et que les enfants avaient apprécié cette visite, on s'est dit pourquoi ne pas faire le chemin inverse. Et c'est chose faite. De plus, les activités proposées lors de ces journées plaisent autant aux jeunes qu'aux résidents ", ajoute Lau-

rent Guermontprez.

Le home Charles Vanneste représentait aussi une aubaine pour faire connaître l'opération Cap 48 aux plus jeunes.

" Ce projet d'échange contient deux volets. Le premier était de montrer aux jeunes comment vivent les handicapés. Le second est

que les jeunes, quand ils verront le logo ou entendront parler de Cap 48, sauront de quoi on parle ", souligne Geoffrey Delhonte, employé au home.

Une excellente façon de lutter contre la différence et l'indifférence... ■

JORDAN KASIER



Des jeunes, étonnés à la vue de certaines réalisations. ■ J.K.

" Cap 48 ": qu'est-ce que c'est?

■ " Cap 48 est une association qui récolte des fonds, par la vente de magnets ou via des dons, qui seront reversés par la suite aux personnes handicapées et aux associations ", explique Geoffrey Delhonte, du home Vanneste. Cette année, la vente de magnets aura lieu du 6 au 15 octobre. L'an dernier, ce sont près de 15 000 € qui ont été récoltés à Mouscron.



Et ils étaient attentifs... ■ J.K.

News d'ici

Estaimpuis - CAP 48 rapproche...

Le Home Vanneste et la plaine Cardijn

Durant 3 jours, dans le cadre de l'opération Cap 48, des jeunes de la Plaine Cardijn ont partagé le quotidien de 30 résidents du home Charles Vanneste.

Depuis 2003, Cap 48 a pris le relais de l'opération 48.81.00.

Dans cette optique et afin de sensibiliser davantage les jeunes aux problèmes auxquels sont confrontés les personnes handicapées, des jeunes de la plaine «Cardijn» ont rencontré durant 3 jours les personnes du «Home Charles Vanneste» à Estaimpuis, à la fin du mois de juillet. La première journée fut consacrée à une information et à la présentation du «Home Charles Vanneste», la seconde, a permis aux enfants de venir découvrir le lieu de vie des ré-



Des rencontres riches en échange

sidents. Ils ont participé aux différentes activités, pris le repas ensemble et accompagné les résidents lors du jeu d'eau de l'après-midi.

Enfin, le 3^e jour, les résidents du home ont été invités à participer à une kermesse organisée par la plaine «Cardijn». Ces rencontres ont permis aux enfants

d'élargir leur vision sur le monde du handicap et de découvrir le mode de vie en communauté des résidents. En octobre prochain, d'autres activités seront organisées afin de récolter des fonds afin d'améliorer le quotidien des 30 résidents handicapés du home.

POM

Intégration / Depuis tout juste 20 ans, le Gratte propose des activités qui réunissent valides et handicapés

Vivre ensemble, c'est « gratt'ifiant »

Ma plus belle gamelle... Je descendais du télésiège... » Avec une grande expressivité, Gabriel raconte et singe son expérience alpine. Julie, Aïta, Eline et Nam éclatent de rire... Ambiance ! Ces jeunes gens, tous âgés de 20 et 30 ans, se sont connus à l'association Gratte. Julie et Gabriel sont trisomiques. Les autres, valides... Mais ici, ça ne change pas grand-chose. Quand l'un lance une discussion, tout le groupe y participe à sa manière. Car le but de Gratte est bien là : permettre à des personnes handicapées et valides, de 18 à 35 ans, de vivre des activités et des voyages en commun pour décloisonner ces

mondes. « Nous maintenons la proportion un tiers de handicapés et deux tiers de valides. Ça nous distingue d'autres organismes. Chez nous, la personne handicapée n'est pas seule parmi les valides, comme c'est parfois le cas chez les scouts par exemple », précise Pierre Renauld, le directeur.

De gros câlins

Depuis 20 ans tout juste, l'association, qui est soutenue par la Communauté française, existe à Bruxelles. 200 à 300 personnes y participent aux activités. « Moi, j'ai été en Écosse. On s'est promené sous la pluie. Gratte, c'est ma sortie de la semaine », explique

Gabriel. « Moi, j'ai voulu arrêter les guides et je suis venue à Gratte. C'est chouette, je vais aller au ski », ajoute Julie, tout en caressant le bras de sa voisine Aïta. « Ce que j'apprécie à Gratte, ce sont les gros câlins. Les personnes handicapées sont expressives et spontanées. C'est quelque chose que je ne connaissais pas », souligne Eline, qui au départ a pourtant eu difficile à s'intégrer. « J'étais timide, je ne savais pas quoi dire. Maintenant, je ne me pose plus de questions. »

Tous s'accordent pour dire que Gratte leur a permis d'évoluer eux-mêmes. « Les personnes handicapées sont plus franches, sans

hypocrisie. À l'extérieur, nous nous donnons une image. Ici, ils nous remettent à notre place et on est soi-même », décrit Nam. « Ça élargit la manière de voir », conclut Aïta qui se remémore son séjour en Catalogne. « Il y avait un autiste. Au départ, on n'avait aucun contact. On a mis de la musique, essayé de communiquer et il s'est transformé. Ça faisait du bien. » Quand on lui demande si elle avait été briefée sur le comportement à avoir avec ce genre de handicap, Aïta réagit. « Pas besoin de formation pour communiquer entre humains ! »

Ce vendredi, Gratte célèbre ses 20 ans en grande pompe à l'Aqua-

libi, avec les membres, les anciens et ceux qui voudraient rejoindre le groupe. Un anniversaire qui annonce de nouveaux projets, comme la création d'une section, cette année, à Namur, après Louvain-la-Neuve et Liège. Car la demande est grande. La liste d'attente peut atteindre deux ans ! Sans compter qu'à 35 ans, il faut quitter l'association et qu'il manque encore de relais pour que les adultes continuent à entretenir un tel rapport entre handicapés et valides. De beaux défis pour les 20 prochaines années de Gratte... ■ **FANNY BOUVRY**

www.gratte.org

REVUE DE PRESSE

La revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement le secteur des organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, la vie associative, l'enseignement, l'aide à la jeunesse, l'emploi dans le secteur non-marchand, la société multiculturelle, l'Eglise en société.

- Congé-éducation :
le fédéral augmente ses budgets mais diminue le nombre d'heures maximum
- Un congrès à la fois catho et ouvert

44

46

Un arrêté royal pris le 20 juillet et, semble-t-il, à peine concerté avec les partenaires sociaux, provoque beaucoup de remous dans le monde de la formation pour adultes. Publié au *Moniteur* du 7 septembre, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre, il réduit fortement le nombre d'heures de formation que les travailleurs du secteur privé peuvent prendre dans le cadre du régime de Congé-Education payé (CEP).

Plus d'argent public, moins d'heures par travailleur

Financé par une subvention de l'État (25,4 millions d'euros en 2006) et une participation spécifique des employeurs (27,6 millions d'euros en 2006, soit 0,04 % de la masse salariale), le système était en partie victime de son succès depuis environ cinq ans : les ressources dégagées ne suffisaient plus à financer les demandes. Après dix années de non-indexation, le conclave budgétaire de 2006 a donc entériné une forte augmentation de la part publique dans le financement du système. Celle-ci passerait en effet à 84,4 millions d'euros, selon des chiffres émanant du cabinet du ministre de l'Emploi, Peter Vanvelthoven (SPA). Moyennant quoi, le gouvernement a exigé un réaménagement du dispositif, se traduisant par la réduction du nombre d'heures maximal disponibles pour un travailleur donné. Une réduction qui a de fortes consé-

quences pour les dispensateurs de formation (dont notamment la Promotion sociale) : à terme, ces structures se verraient vraisemblablement contraintes de réorganiser leur offre et, dans l'immédiat, elles risquent de perdre une partie importante – voire majeure dans le cas de la Fopes (Faculté ouverte de politique économique et sociale de l'UCL), par exemple – leur public actuel.

Si l'avertissement a été plutôt tardif – et estival puisque l'arrêté a été approuvé lors du Conseil des ministres du 20 juillet – les réactions ne se sont pas fait attendre. Ainsi, en front commun, la CSC et la FGVB ont-elles demandé le retrait pur et simple d'une mesure dont ils critiquent notamment le manque de concertation. Notons toutefois que le directeur général de la FEB, Pieter Timmermans, s'est dit surpris par les critiques de la CSC et de la FGVB : « Ces propositions ont été discutées en groupes de travail auxquels participaient les partenaires sociaux », a-t-il souligné. Il est vrai que la mesure semble avoir fait l'objet d'un examen au Conseil national du Travail (CNT).

Au niveau politique, la réaction est principalement venue d'Ecolo, « Les formations professionnelles combinées et générales se voient ainsi fortement amputées, ce qui est en flagrante contradiction avec les décisions européennes, fédérales (!) et régionales améliorant la participation des travailleurs à l'enseignement et la formation continue ». Et les écologistes de réclamer eux aussi un retrait immédiat de la mesure.

En vue de la défédéralisation ?

Au moment d'expliquer l'apparente contradiction de cette mesure avec l'objectif affiché par le gouvernement en 2003, lors de la Conférence pour l'Emploi – à savoir la participation, chaque année, d'un travailleur sur deux à une formation – différentes interprétations émergent. Ainsi, au MOC, concerné au premier chef par la mesure, de par ses liens avec l'isco (Institut supérieur de culture ouvrière) et la Fopes, le président Thierry Jacques s'interroge sur une éventuelle dimension communautaire au problème : « Peut-être le CEP fait-il partie de ces politiques que la Flandre souhaiterait défédéraliser à l'issue des élections de 2007. À cet égard, l'arrêté actuel

Voitée en 1985 pour remplacer le système des crédits d'heures, cette loi sur le CEP avait déjà connu une première restriction en 1995. Elle concerne annuellement quelques 70 000 travailleurs du secteur privé. Voici, en détail, les limitations horaires apportées par l'arrêté contesté :

- Le financement des formations professionnelles organisées pendant les heures de travail passe de 180 à 105 heures, et celui des autres formations professionnelles de 120 à 100 heures.
- Pour les formations combinées (formation professionnelle et générale), on passerait de 180 à 100 ou 105 heures.
- Pour les formations universitaires ou assimilées, on passerait de 120 à 85 heures¹.

1. Une brochure réalisée par le SPW (Emploi, Travail et concertation sociale) est téléchargeable sur : <http://www.mets.fgov.be/pd/poc/bdc02.htm#conge>

pourrait constituer une première étape dans cet agenda. » Hypothèse par ailleurs d'autant plus vraisemblable qu'aucune réaction négative n'a été enregistrée du côté du ministre flamand de la Formation, Frank Vandenbroucke (SPA). Côté wallon, le cabinet Arena (PS) confirme ne pas avoir été concerté sur la question et précise que, même s'il n'y avait aucune obligation à le faire, le geste aurait quand même été bienvenu.

Quant à Raymond Coumont, président de la CSC wallonne, il fustige dans une carte blanche (*Le Soir* du 7 septembre), « le recours abusif au CEP, par des entreprises de certains secteurs professionnels bien précis, pour faire des formations sur mesure, qui ne correspondent pas aux objectifs généraux du CEP ». D'après lui, ces formations rentrent abusivement dans le cadre du CEP puisqu'elles relèvent en principe de la simple responsabilité de

l'entreprise. Ce seraient donc surtout ces formations qui grèveraient le budget actuel et c'est plutôt de ce côté que le syndicaliste aurait préféré que les économies soient faites.

Face à l'ampleur de ces réactions, le gouvernement semble maintenir le cap et n'envisager que des mesures de transition, pour les étudiants qui auraient déjà entamé un cycle et se retrouvent donc dans une situation particulièrement difficile. Plus de précisions sur ces éventuels aménagements devraient être disponibles après que le Conseil des ministres restreint de ce 8 septembre se sera penché sur la question. Si les partis flamands et les libéraux francophones semblent attachés à l'idée de conserver la mesure en l'état, reste à voir si, et jusqu'à quel point, le PS se fera le relais des inquiétudes syndicales et des demandes émises par les structures dispensatrices de formation.

- Andrea Riccardi a demandé aux chrétiens d'être plus proches des pauvres.
- Activités communes et décentralisées ont recueilli un joli succès d'estime.

Avec à l'affiche Andrea Riccardi, le fondateur de Sant'Egidio, "Bruxelles Toussaint 2006" était assuré de remplir honorablement le vaisseau de Kookolberg, mais de là à s'imaginer qu'il ferait le plein et qu'il faudrait réquisitionner les casques de traduction simultanée des prêtres concélébrants, il y avait quelque marge. Et pourtant, Patrick du Bois et son équipe ont dû parer au plus pressé. Il fallut réagir d'autant plus vite que dans l'assemblée avaient pris place la reine Fabiola et la princesse Margaretha de Luxembourg. La souveraine n'en resta pas là, participant encore à un atelier de l'après-midi.

Riccardi est allé à l'essentiel : "puisque l'objectif du congrès est de participer à l'humanisation de la ville, il est essentiel que les pau-

vres y occupent une place centrale". Dans son chef, ce n'est pas une découverte; au contraire, c'est le fondement de son engagement et de la création de Sant'Egidio en 1968. Pour Riccardi, "le pauvre n'est pas qu'un problème social ou politique, il est avant tout une personne que l'on découvre progressivement comme on trouve Dieu dans la prière". Dans le Trastevere et bien au-delà dans la Ville Eternelle, la pauvreté est bien urbaine, mais elle n'est pas que matérielle. Andrea Riccardi a ainsi aussi fait référence aussi aux handicapés, aux malades mentaux et, bien sûr aux étrangers que l'on rejette parfois littéralement à la mer... Le responsable de Sant'Egidio a encore rappelé que dans le monde globalisé qu'est le nôtre, les pauvres lointains se sont faits de plus en plus proches. C'est pourquoi, il a demandé que l'Europe s'occupe davantage de l'Afrique "afin de retrouver le sens de notre propre continent".

Le service du pauvre, Alain et Martine Schoenvaere et Erminilde De Brayne le pratiquent chacun très concrètement: le couple au sein du foyer saint-Fran-



■ On se presse du côté de la basilique de Kookolberg.

çois à Namur, la seconde comme assistante sociale de Caritas International qui va à la rencontre des étrangers enfermés dans les centres 127 et 127 bis. Des témoignages qui ont très bien complété la conférence d'Andrea Riccardi. Alain Schoenvaere a ému l'as-

semblée en lui demandant de ne pas l'applaudir mais d'observer un moment de silence pour les quelque 2000 personnes que le Foyer namurois qu'il dirige a conduites vers une fin plus paisible grâce aux soins palliatifs. En fin de matinée, l'eucharistie fut concélébrée par plus de 120 prêtres et une vingtaine d'évêques autour du cardinal Policarpo Cruz, l'archevêque de Lisbonne. Une célébration marquée du souffle de l'Esprit en guise d'envoi vers les ateliers dans les écoles autour de la basilique.

Lors du contact quotidien avec la presse, le cardinal Dannaels s'est dit surpris du succès populaire de la première matinée. Il a aussi démenti l'assertion d'un collègue flamand du "Standard" selon lequel le congrès était intra-ecclésial et très francophone. L'ouverture œcuménique est réelle et en sortant de la basilique, on a fait l'exercice: le néerlandais l'emportait dans les conversations des congressistes même si on entendait également parler portugais, anglais et même hongrois. Le souffle de l'Esprit qu'on disait...

Christian Laporte

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11
cjc@cjc.be
www.cjc.be



Fédération Nationale des Patros (FNP)
Rue de l'Hôpital, 17
6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50
Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be
www.patro.be

Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)
Rue de l'hôpital, 15
6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.55
Fax : 071/42.04.53
fnpf@patro.be
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70
Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be
www.guides.be

Jeunesse Et Santé (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81
Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be



Gratte
Rue Hector Genard, 2
1070 Bruxelles
Tél. : 02/534.20.28
Fax : 02/534.61.10
gratte.info@tiscali.be
www.gratte.org

Volontariat d'Entraide et Amitié
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62
Fax : 02/233.3356
info@entraideetamitie.be
www.entraideetamitie.be



Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)
Rue d'Anderlecht, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13
Fax : 02/513.47.11
jocnationale@skynet.be

Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)
Rue des Mouchérons, 3
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12
Fax : 02/513.47.11
jocnationale@skynet.be



Jeunes Syndicalistes CSC (J/CSC)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19
Fax : 02/246.30.10
jeunes@acv-csc.be
www.acv-csc.be/jeunes

Jeune Et Citoyen (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59
Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be



Action Ciné Media Jeunes (ACMJ)
Chaussée Brunehaut, 37
7022 Mesvin
Tél. : 065/34.63.01 - Fax : 065/34.63.01
info@acmj.be

Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge
du Tourisme des Jeunes (CBTJ)
Rue Van Orley, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00
Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be
www.cbtj.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)
Rue de la vignette, 179
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42
Fax : 02/673.69.97
cjd1160@skynet.be

Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)
Rue du Marteau 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80
Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be
www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15
Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be

Indications (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02
Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be

